

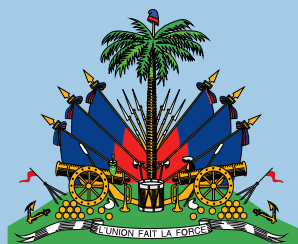
République d'Haïti



Plan national de gestion des risques de désastre 2019 - 2030







République d'Haïti

Plan national de gestion des risques de désastre 2019 - 2030



Plan national de gestion des risques de désastre 2019 - 2030

Système national de gestion des risques de désastre
Ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales
Direction de la Protection civile
Ministère de la Planification et de la Coopération externe

Photographies

Archives de la direction de la Protection civile, sauf indication d'autres institutions

Année **2019**



Remerciements

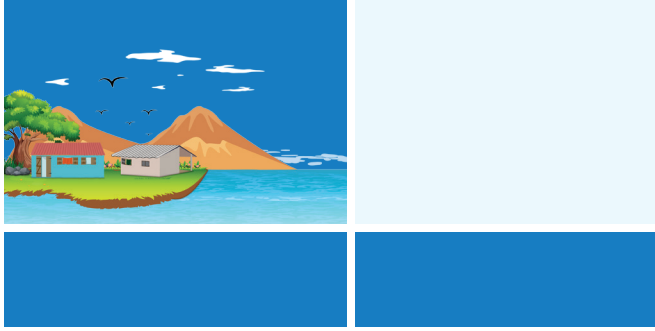


Table des matières

Remerciements.....	iii
Abréviations, acronymes, sigles et symboles	vi
Mot du ministre de l'Intérieur	viii
Mot du ministre de la Planification	ix
Résumé exécutif.....	x
Introduction	1
Gestion des risques de désastre en Haïti	
Risques de désastre en Haïti.....	5
Une prédisposition aux risques naturels	5
Les changements climatiques, un facteur de risques majeur.....	8
Des vulnérabilités à réduire	9
Les désastres en Haïti : un frein considérable au développement.....	14
Avancées du système haïtien de GRD	17
Les acquis à consolider	17
Les chantiers récents.....	24
Les défis immédiats	24
Cadrage stratégique du PNGRD 2019 - 2030	
Caractéristiques clés et éléments de qualité	27
Les référentiels.....	28

Plan national de gestion des risques de désastres 2019 - 2030

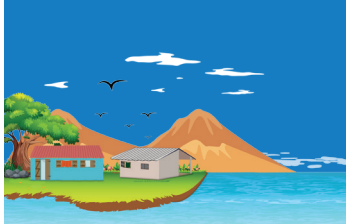
Axes stratégiques et résultats finaux.....	33
La vision stratégique	33
Les principes directeurs	33
Les objectifs global et stratégiques	34
Les axes stratégiques et résultats finaux	34
Cadre de mise en œuvre, de suivi et de contrôle	43
Les conditions de succès de la mise en œuvre.....	43
Le dispositif institutionnel de mise en œuvre	43
Le suivi du PNGRD	44
Les ressources financières	46
Matrice des résultats.....	48
Annexes	
Cadre juridique de la GRD en Haïti	57
Méthodologie d'élaboration du PNGRD 2019 - 2030	59
Terminologie utilisée	60
Liste des figures et tableaux	63



Abréviations, acronymes, sigles et symboles

Agerca	Alliance pour la gestion des risques et la continuité des activités	CNGRD	Comité national de gestion des risques de désastre
Art.	Article	CNIGS	Centre national de l'information géospatiale d'Haïti
BME	Bureau des mines et de l'énergie	CODOMAR	Centre d'observation et d'opérations des données maritimes
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières de France	COUC	Centre d'opérations d'urgence communal
BSEIPH	Bureau du secrétaire d'État à l'Intégration des personnes handicapées	COUD	Centre d'opérations d'urgence départemental
CAED	Cadre de coordination de l'aide externe au développement d'Haïti	COUN	Centre d'opérations d'urgence national
CCI	Cadre de coopération intérimaire	CRH	Croix-Rouge haïtienne
CCGRD	Comité communal de gestion des risques de désastre	CTESP	Comité thématique Éducation et Sensibilisation du public
CCRIF	<i>Caribbean Catastrophe Risk Insurance Facility</i> (Mécanisme d'assurance contre les risques liés aux catastrophes dans les Caraïbes)	CTEGAP	Comité thématique Évacuation et Gestion des abris provisoires
CDEMA	<i>Caribbean Disaster Emergency Management Agency</i> (l'Agence caribéenne de gestion des urgences en cas de catastrophe dans les Caraïbes)	DCT	Direction des Collectivités territoriales du MICT
CDGRD	Comité départemental de gestion des risques de désastre	DEPS	Direction d'étude, de programmation et de suivi
CFI	Centre de facilitation des investissements	DGI	Direction générale des impôts
CIAT	Comité interministériel pour l'aménagement du territoire	DGPC	Direction générale de la Protection civile
CLGRD	Comité local de gestion des risques de désastre	DPC	Direction de la Protection civile
CNBH	Code national du bâtiment en Haïti	DSNCRP	Document de stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté
		EIC	Equipe d'intervention communautaire
		EIE	Étude d'impact environnemental
		EMMUS	Enquête Mortalité, Morbidité et Utilisation des services
		FCD	Fonds commun des donateurs
		Fig.	Figure
		FIU	Fonds d'intervention d'urgence

GACI	Groupe d'appui de la coopération internationale	ONG	Organisation non gouvernementale
GASC	Groupe d'appui de la société civile	OSC	Organisation de la société civile
GFDRR	<i>Global Facility for Disaster Risk Reduction</i> (Dispositif mondial de réduction des risques de catastrophe et de relèvement)	PDNA	<i>Post Disaster Needs Assessment</i> (Évaluation des besoins post-catastrophe)
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat	PFNSA	Plateforme nationale de sécurité alimentaire
GRD	Gestion des risques de désastre	PIB	Produit intérieur brut
URD	[Groupe] Urgence Réhabilitation Développement	PIP	Programme d'investissement prioritaire
IDH	Indice de développement humain	PNCC	Politique nationale de lutte contre les changements climatiques
IHSI	Institut haïtien de statistique et d'informatique	PNGRD	Plan national de gestion des risques de désastre, ci-devant Plan national de gestion des risques et des désastres
LIDAR	<i>Light Imaging Detection And Ranging</i> (Détection et télémétrie par la lumière)	PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
MAEC	Ministère des Affaires étrangères et des Cultes	PSDH	Plan stratégique de développement d'Haïti
MAST	Ministère des Affaires sociales et du Travail	RNB	Revenu national brut
MCI	Ministère du Commerce et de l'Industrie	SAP	Système d'alerte précoce
MEF	Ministère de l'Économie et des Finances	SPGRD	Secrétariat permanent de gestion des risques de désastre
MHAVE	Ministère des Haïtiens vivant à l'étranger	UEH	Université d'État d'Haïti
MICT	Ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales	UEP	Unité d'études et de programmation
MPCE	Ministère de la Planification et de la Coopération externe	UHM	Unité hydrométéorologique d'Haïti
MSPP	Ministère de la Santé publique et de la Population	UNDAC	<i>United Nations Disaster Assessment and Coordination</i> ([Dispositif des] Nations unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe)
MTIC	Ministère du Tourisme et des Industries créatives	USAID	<i>United States Agency for International Development</i> (Agence des États-Unis pour le développement international)
MTPTC	Ministère des Travaux publics, Transports et Communications	UTS	Unité technique de sismologie
ODD	Objectifs de développement durable		
OFNAC	Office national de l'aviation civile		
ONACA	Office national des cadastres		
ONEV	Observatoire national de l'environnement et de la vulnérabilité		



Mot du ministre de l'Intérieur



Mot du ministre de la Planification



Résumé exécutif

Les aléas naturels ou ceux liés à l'action humaine et les situations d'urgence ou de désastre conséquentes ont marqué l'histoire d'Haïti. Ces cent dernières années, par exemple, une centaine de catastrophes ont occasionné plus de 250 000 décès, des pertes et dommages matériels énormes, notamment au niveau du logement, de l'agriculture et des infrastructures. Les impacts de ces événements dangereux ont fragilisé considérablement les conditions de vie et de bien-être de la majorité de la population et exacerbé les vulnérabilités économiques, sociales et environnementales du pays.

Face à cette situation et compte tenu de l'émergence de la thématique sur la scène internationale, le Gouvernement haïtien avait porté la gestion des risques de désastre (GRD) au rang de priorité majeure dans un contexte de développement durable et de lutte contre la pauvreté, à travers la validation, en 2001, du premier *Plan national de gestion des risques et des désastres* (PNGRD).

Ce cadre inclusif s'était focalisé sur l'appréhension des facteurs de risques et l'établissement des mécanismes et instances en charge de la gouvernance des risques. Le Système national de gestion des risques de désastre (SNGRD), dont il a encadré la mise en place, a enregistré des avancées significatives, notamment dans la coordination, l'information du public, le renforcement des capacités d'intervention, mais aussi le développement et la diffusion de méthodes et d'outils pertinents pour la prévention, la réduction des risques et la réponse aux désastres, y compris dans les zones urbaines.

Entre-temps, la compréhension et les enjeux relatifs aux risques de catastrophe ont évolué au regard des effets néfastes des changements climatiques, caractérisés notamment par une intensification et une recrudescence des événements météorologiques.

Le *Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe*, adopté en mars 2015 par la Conférence mondiale des Nations unies sur la réduction des risques de catastrophe, a fixé de nouveaux objectifs et cibles en la matière. D'autres documents de référence sont venus cadrer la réduction des risques de catastrophe et la lutte contre les changements climatiques. Ce sont notamment l'*Agenda 2030 du développement durable*, des traités et protocoles internationaux relatifs aux changements climatiques et la *Stratégie régionale pour une gestion globale des catastrophes*, formulée par l'Agence de gestion des situations d'urgence en cas de catastrophe dans les Caraïbes (CDEMA).

C'est dans le sillage de ces nouvelles réalités que le Gouvernement haïtien a décidé, il y a quatre ans, de réviser le PNGRD 2001. Une révision qui, aux niveaux national et local, s'articule principalement autour du *Plan stratégique de développement d'Haïti (PSDH)*, mais également d'autres politiques nationales et plans sectoriels de développement.

Dorénavant, le cadre stratégique haïtien de GRD intègre la problématique des changements climatiques et la sécurité humaine. Il



Un agent de la Protection civile participe à un exercice de simulation cyclonique à la Plaine, une section communale du département des Nippes

met l'accent sur la sensibilité au genre, l'inclusion des personnes vivant avec une déficience et l'accès universel durant les phases d'intervention et de reconstruction. La protection des investissements, le transfert des risques, la gouvernance publique et communautaire des risques de catastrophe, l'organisation du volontariat et l'obligation de redevabilité en font aussi partie intégrante.

Par ailleurs, ce plan repose sur une vision commune – validée par l'ensemble des parties prenantes – qu'il entend concrétiser à l'horizon 2030, en axant l'action sur le rôle central des individus et des communautés dans la GRD. Il privilégie une approche participative, inclusive et une stratégie intégrée et holistique.

Le PNGRD 2019 - 2030 est décliné en quatre axes stratégiques, qui s'alignent sur le Cadre de Sendai dont les priorités d'action sont : (i) l'amélioration de la connaissance des risques de catastrophe, (ii) le renforcement de la gouvernance des risques de catastrophe, (iii) le développement et l'utilisation de mécanismes financiers pour la construction de la résilience des communautés, des structures publiques et privées et (iv) l'amélioration de la préparation pour une réponse efficace et un relèvement rapide post-désastre.

Ces axes ciblent dix résultats et envisagent 56 actions. Ils seront par la suite opérationnalisés à travers un plan de mise en œuvre global et des plans sectoriels destinés aux secteurs public et privé, conformément à des responsabilités et des mécanismes de redevabilité, qu'il faudra clairement identifier et partager.



© Bernard Chérielus

Les montagnes occupent les trois quarts du territoire haïtien.



Introduction

Les efforts consentis par les autorités et les communautés haïtiennes pour faire face aux situations d'urgence ou de catastrophe, générées par des aléas naturels ou liés à l'action humaine, ont traversé le temps. Les réactions spontanées de la population face aux séismes, répertoriés dans l'histoire du pays à partir du xvi^e siècle, et les luttes préventives que l'État haïtien a menées contre le choléra¹, pendant le xix^e siècle, en sont des exemples. Haïti a œuvré progressivement à l'amélioration de la compréhension des risques de désastre auxquels elle est exposée, la préparation aux catastrophes et l'atténuation de leurs effets sur les individus, les ménages et les communautés.

Ainsi, la création en 1983 de l'Organisation pré-désastre et de secours (OPDES) a marqué un tournant important dans la gestion des catastrophes en Haïti. Trois ans après cette innovation, le décret du 31 mai 1986 a intégré la responsabilité de la protection civile dans la mission du ministère de l'Intérieur. En l'année 1997, l'activation d'une direction technique dédiée à la thématique a stimulé l'institutionnalisation de la coordination des actions de réponse aux désastres et de gestion des risques. Après le passage du cyclone Georges, en septembre 1998, et dans la foulée de l'émergence de

la gestion des risques et des catastrophes « naturels »² sur la scène internationale, l'État haïtien a adopté, en l'année 2001, le *Plan national de gestion des risques et des désastres (PNGRD)*. Il a initié du même coup la mise en place du Système national de gestion des risques de désastre (SNGRD). La gestion des risques de désastre (GRD) est depuis érigée en priorité majeure du développement durable du pays.

L'élaboration du PNGRD 2001 a impliqué les secteurs de la vie politique, sociale, économique et culturelle, tout en définissant les orientations générales en matière de prévention, de réduction des risques et de réponse aux catastrophes « naturelles ».

Dix-huit ans plus tard, le contexte a changé. Au niveau international, le Cadre d'action de Hyōgo, intitulé « *Pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes* », avait établi une vision pour la décennie 2005 - 2015. Cette vision a été actualisée et enrichie à travers l'adoption du *Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015 - 2030*, lors de la troisième Conférence mondiale des Nations unies sur la réduction des risques de catastrophe, tenue à Sendai au Japon, en mars 2015. Le nouveau cadre global énonce des objectifs et des priorités clairs en faveur de la réduction

¹ PRADINE (Linstant), *Recueil général des lois et des actes du gouvernement d'Haïti : depuis la proclamation de son indépendance jusqu'à nos jours*, Paris, Auguste Durand, 1866), t. V, p. 437 ; GANTHIER (Claudius), *Recueil des lois et des actes de la République d'Haïti de 1887 à 1904*, Port-au-Prince, chez l'auteur, 1912, 671-672.

² L'adjectif « naturel », associé au mot catastrophe, est mis entre guillemets dans ce document pour souligner qu'une catastrophe ne dépend pas seulement du phénomène à caractère naturel qui la provoque, mais aussi des conditions sociales, économiques, politiques, environnementales et culturelles qui rendent une société vulnérable.

substantielle des risques de catastrophe et des pertes en termes de vies humaines, de moyens de subsistance et de santé. Avec l'Agenda 2030 et les objectifs de développement durable (ODD) qui en découlent, il partage un ensemble de normes et de cibles que les pays membres et signataires, dont Haïti, se sont engagés à atteindre, à l'horizon 2030, en matière de gestion des risques de catastrophe dans un contexte de changements climatiques.

Au niveau national, la vulnérabilité de la population – notamment les catégories les plus démunies qui sont généralement les plus exposées aux phénomènes extrêmes –, a augmenté. Les données de l'Indice de vulnérabilité aux catastrophes « naturelles » et aux crises humanitaires (INFORM)³, classe Haïti comme le pays le plus vulnérable dans la région caribéenne et le 14^e au niveau mondial. Ainsi, neuf Haïtiennes et Haïtiens sur dix seraient exposés à au moins deux aléas naturels.

En plus, les deux dernières décennies ont été marquées par des catastrophes de grande envergure, parmi lesquelles la plus meurtrière répertoriée dans l'histoire du pays, le séisme du 12 janvier 2010. À lui seul, ce tremblement de terre a généré des pertes économiques directes estimées à 120 % du produit intérieur brut (PIB) de 2009. Le pays a aussi connu, entre autres, quatre cyclones dévastateurs - Fay, Gustav, Hanna et Ike -, en moins d'un mois, soit entre le 16 août et le 8 septembre 2008 ; l'ouragan majeur Matthew, le 4 octobre 2016, et l'épidémie de choléra, identifiée le 19 octobre 2010.

.....
³ INFORM est un outil qui permet de comprendre et de mesurer les risques de catastrophe et de crise humanitaire et l'influence des conditions de leur survenance sur le développement durable. C'est une méthode « à source ouverte ». Le profil de risque pour chaque pays consiste en une valeur située entre 0 (plus faible) et 10 (plus élevé) pour l'indice de risque INFORM et tous ses indicateurs, dimensions, catégories et composantes sous-jacents. Les données susmentionnées datent d'avril 2018.

De fait, les impacts économiques des récents événements dangereux ont fragilisé davantage les individus, les familles et les communautés, pendant que l'urbanisation anarchique et la paupérisation de la population continuent d'exercer une pression sociale et une menace directe sur l'environnement.

Parallèlement, le SNGRD a enregistré d'importantes réalisations, obtenu des acquis qu'il faudra consolider, initié des chantiers d'envergure et identifié des défis à relever dans un avenir pas trop lointain. C'est dans ce contexte que l'État haïtien a décidé d'élaborer le PNGRD 2019 - 2030, qui s'inscrit dans la continuité du premier plan.

Haïti renouvelle ainsi son engagement à construire sa résilience économique, sociale, sanitaire, culturelle et environnementale, pour notamment accélérer les efforts de réduction des vulnérabilités – dont les vulnérabilités économique et sociale des communautés, des ménages et des individus – face aux aléas naturels et ceux liés à l'activité humaine.

Fruit d'un processus consultatif et participatif, que les différentes instances du SNGRD ont conduit tant au niveau central que territorial, ce cadre stratégique constitue le nouveau référentiel national en matière de GRD. Il fixe des orientations pour les dix prochaines années, sans pour autant remplacer les politiques et les plans sectoriels, qui doivent converger vers la gestion économique, sociale et environnementale de la réduction des risques de catastrophe aux fins du développement durable d'Haïti.



L'ouragan majeur Matthew, qui a frappé Haïti le 4 octobre 2016, a dévasté notamment la partie ouest de la presqu'île du Sud.

© Pnu/Haïti



Gestion des risques de désastre en Haïti



Risques de désastre en Haïti

La position géographique et les conditions physiques - à la fois géologique, climatique, environnementale et écologique -, et socioéconomiques d'Haïti déterminent, en grande partie, la vulnérabilité de ses communautés et de ses institutions face aux aléas naturels et anthropiques¹.

Le pays occupe le tiers occidental de l'île d'Haïti², qui baigne dans la partie nord de la mer des Caraïbes et qu'il partage avec la République dominicaine. Il possède une longueur de littoral relativement grande, en raison de sa forme en fer à cheval, soit 1771 km pour une superficie de 27 750 km² avec les îles satellites. Les plaines ne couvrent que 20 % de son territoire doté d'un relief mouvementé.

En 2015, l'Institut haïtien de statistique et d'informatique (IHSI) estimait la population haïtienne à 10,9 millions d'habitantes et d'habitants, soit environ 11,12 millions en 2018. Haïti affiche un revenu national brut (RNB) *per capita* de 800 dollars américains (Banque mondiale, 2018), qui la classe dans la catégorie des pays pauvres.

Ces facteurs, et bien d'autres, font que la société haïtienne se trouve exposée à des menaces naturelles mais aussi anthropiques. Les

¹ Ce regroupement des menaces selon leur origine est retenu à titre indicatif. En raison de l'interaction entre les phénomènes naturels et l'action de l'homme, il devient difficile, dans certains cas, de les confiner dans un groupe.

² L'île s'appelle également Santo Domingo ou Hispaniola. Le premier vocable figure dans la constitution dominicaine de 2010 et le second est surtout utilisé dans la littérature scientifique du monde anglo-saxon.



Figure 1 : Carte générale d'Haïti

risques qui y sont associés sont aggravés notamment par les changements climatiques, la pauvreté, l'urbanisation non contrôlée et mal planifiée, le développement d'un habitat spontané et inadapté.

1. Une prédisposition aux risques naturels

- (a) **Le contexte géologique et géodynamique**
Haïti est montagneuse sur plus de trois quarts de son étendue et deux grands ensembles géologiques caractérisent sa topographie accidentée. Le premier, **la péninsule du Sud**, comporte deux massifs : la chaîne de la Selle à l'est, qui culmine à 2 680 m d'altitude, et le massif de la Hotte, à l'ouest. Le deuxième, **le Nord d'Haïti**, est marqué par une



Figure 2 : Carte topographique et toponymique d'Haïti (source : Rémi Kaupp, CC-BY-SA, Wikimedia Commons)

alternance de massifs montagneux et de plaines alluviales, d'orientation générale nord-ouest - sud-est. La plaine du Cul-de-Sac, où est située la plus grande agglomération du pays – formée par Port-au-Prince, la capitale, et ses environs – sépare ces deux ensembles (**fig.2**).

En même temps, Haïti se trouve dans une zone tectonique active, à la frontière des plaques Caraïbe et Amérique du Nord, dont les déplacements produisent des phénomènes sismiques sur des failles actives, relativement bien connues et cartographiées. Son substratum rocheux est constitué de formations géologiques variées, d'origine volcanique, plutonique, métamorphique ou sédimentaire. Ces matériaux sont hérités de contextes géodynamiques diversifiés

et ont été repris par des phases tectoniques ultérieures. Ils apparaissent aujourd'hui très plissés et faillés. La tectonique du pays est dominée par trois grands systèmes de failles : la faille de la presqu'île du Sud (Enriquillo/Plantain Garden), la faille Septentrionale et la faille Muertos-Neiba-Matheux dont l'activité sismique est assez mal connue. Il faut aussi mentionner la faille inverse Nord-Hispaniola, qui longe, sous la mer, la côte septentrionale de l'île. La menace y associée reste également très mal connue.

(b) L'hydrographie et le climat

Haïti possède un climat tropical, caractérisé en général par l'alternance de deux saisons pluvieuses et d'une saison sèche. La grande et la petite saisons des pluies durent en moyenne de mars à novembre, entrecoupées d'une période moins pluvieuse entre juin et juillet. La saison sèche s'étend de décembre à février. La température moyenne annuelle s'élève à 25 degrés Celsius et varie peu d'une saison à l'autre. Elle diminue dans les montagnes où elle oscille entre 18 et 22 degrés Celsius.

La quantité de précipitations change également selon l'altitude et l'orientation des massifs montagneux par rapport aux alizés en provenance du nord-est. La pluviométrie maximale annuelle dépasse 3 000 mm par an. Elle est plus abondante au niveau de la presqu'île du Sud et plus faible sur la façade ouest de la péninsule du Nord, située sous le vent (500 mm par an en moyenne aux Gonaïves).

À cause de la déforestation sauvage et de l'érosion des sols, le pays est de moins en moins protégé contre les

pluies, qui occasionnent souvent des mouvements de terrain et des inondations principalement dans les zones situées au niveau de la mer.

Haïti se trouve par ailleurs sur la trajectoire des cyclones tropicaux dont la saison moyenne – de juin à novembre pour l’océan Atlantique, la mer des Caraïbes et le golfe du Mexique – recoupe les périodes pluvieuses. Plusieurs facteurs, parmi lesquels la dégradation des bassins versants – souvent très pentus –, l’étalement urbain anarchique, la pollution causée par des déchets solides, la forte densité des communautés installées dans des zones inondables, près des lits des rivières ou du littoral échanté, mais aussi sur les flancs des mornes amplifient les effets des dangers liés aux cyclones.

(c) Problématiques des risques en Haïti

Les dix départements géographiques du pays sont concernés par les phénomènes naturels dangereux : cyclone, foudre, inondation, sécheresse, orage violent, vent violent, mouvement de terrain, séisme, tsunami, épidémie, pandémie. Le Centre, non côtier, n’est cependant pas exposé au tsunami, ni à la marée de tempête, ni à la houle cyclonique. L’aléa foudre y est cependant très marqué.

Pour le reste, l’intensité des menaces peut varier d’un département géographique à l’autre. L’aléa sécheresse, par exemple, est particulièrement intense dans les départements du Nord-Ouest et de l’Artibonite. L’Ouest, le plus densément peuplé, présente des risques élevés de séisme, d’inondation et de mouvement de terrain.

Haïti est aussi vulnérable à des aléas anthropiques : accident industriel, rupture de barrage, accident de transport, conflit armé, incendie, pénurie, érosion, déforestation, pollution... Les deux premiers ne concernent pas tous les départements, mais sont loin d’être négligeables.

De 1909 à 2018, le pays a fait face à plus de 100 catastrophes, dont 40 ouragans et tempêtes, 48 inondations, 9 sécheresses, 3 tremblements de terre et une épidémie de choléra. Bien que les désastres de nature hydrométéorologique représentent 97 % des événements répertoriés durant la période, l’impact du séisme de 2010 a été sans commune mesure par rapport aux autres catastrophes. En effet, plus de huit décès sur dix et 93 % des pertes et dommages recensés sont causés par ce séisme.

Outre ces catastrophes d’envergure, il faut prendre en compte de nombreuses situations d’urgence, liées à des phénomènes de moindre intensité, mais fréquents. L’accumulation d’inondations localisées, de mouvements de terrain, mais aussi d’accidents de la circulation, d’incendies (domestiques, d’infrastructures publics ou de bien privés), d’émeutes, entre autres, a provoqué des conséquences économiques, sociales, sanitaires et environnementales néfastes pour le pays.

La matérialisation de ces risques chroniques et quotidiens, souvent associés aux styles et conditions de vie des communautés, contribue à exacerber les vulnérabilités aux risques de catastrophe.

2. Les changements climatiques, un facteur de risques majeur

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) note une hausse de 1 degré Celsius des températures par rapport aux niveaux préindustriels et confirme que les conséquences du réchauffement climatique sont déjà observées. Son rapport spécial sur la hausse globale des températures, publié en 2018, mentionne, par exemple, la réduction de la taille de la banquise et la fonte de plusieurs glaciers. Il souligne aussi l'augmentation du risque d'événements extrêmes, telles que les vagues de chaleur ou de froid, la montée des océans sur le long terme, les sécheresses et les pluies torrentielles.

Si les émissions humaines se poursuivent à leur rythme actuel, le rapport spécial du GIEC prévoit qu'un réchauffement de 1,5 degré Celsius serait atteint entre 2030 et 2050 et continuerait dans la seconde moitié du siècle. Le changement climatique se traduira ainsi, à l'échelle du globe, par l'élévation du niveau des mers, des conséquences graves pour les écosystèmes, des effets néfastes sur la pêche, la réduction des rendements de plusieurs cultures céréalières, l'augmentation considérable des personnes sujettes à des pénuries d'eau et des impacts directs sur la santé humaine.

Les tendances climatiques présentent un profil de risque considérable en Haïti, dans un contexte de stress externes, d'isolement et de ressources limitées, qui fragilise déjà les petits états insulaires en développement par rapport aux phénomènes naturels dangereux. Les scénarios de *l'Étude des impacts socioéconomiques des chan-*

*gements climatiques en Haïti et les réponses d'adaptation*³ projetaient, en 2009, une augmentation de température variant de 0,8 à 1,0 degré Celsius pour 2030 et de 1,5 à 1,7 degré Celsius pour 2060.

Le document de *Politique nationale de lutte contre les changements climatiques (PNCC, 2019)* évoque des conséquences actuelles ou futures sur des secteurs stratégiques pour l'économie du pays :

- (i) Une baisse de productivité agricole accompagnée d'un processus de décapitalisation des ménages agricoles;
- (ii) L'accélération des processus d'érosion et des épisodes d'inondation plus fréquents qui endommagent les rares infrastructures touristiques et sanitaires du pays causant ainsi des pertes économiques considérables;
- (iii) L'émergence de nouveaux vecteurs de maladies qui menacent la santé de la population, dans un secteur déjà confronté à des facteurs structurels;
- (iv) Des modifications dans les régimes thermiques du pays, notamment l'augmentation des journées très chaudes, qui contribueront à influencer la demande énergétique et à mettre plus de pressions sur un secteur qui peine déjà à satisfaire les besoins existants ;
- (v) La rareté des ressources en eau dans certaines régions du pays, susceptible de provoquer des conflits entre les multiples utilisatrices et utilisateurs.

³ L'étude a été conduite conjointement en 2009 par le ministère de l'Environnement, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD).

3. Des vulnérabilités à réduire

En plus de son exposition à de multiples risques de catastrophe, Haïti est particulièrement vulnérable en raison de différents facteurs socio-économiques et institutionnels. Le cumul des effets de la dégradation du milieu naturel, l'instabilité gouvernementale, la défaillance des services sociaux et des politiques publiques convergent pour rendre les aléas naturels plus susceptibles d'occasionner des catastrophes aux conséquences considérables.

Les conditions de vie et le degré de vulnérabilité sociale de la majorité des ménages affaiblissent leurs capacités à se protéger, à répondre ou à se relever face à un phénomène naturel ou anthropique dangereux. Par conséquent, il faut coupler le renforcement des capacités d'anticipation et de réponse de l'État haïtien face aux catastrophes avec l'amélioration de la situation socioéconomique de la population pour faire la différence.

(a) Précarité économique

Pays très inégalitaire⁴, Haïti est classée à la 168^e place sur 189, avec un indice faible de 0,498, selon le rapport mondial sur l'Indice de développement humain (IDH⁵), publié en 2018. Le pourcentage de la population disponible et en âge de travailler s'élève à 68,1 %, soit environ 7,6 mil-

⁴ Haïti affichait en 2012 un indice de Gini de 0,59. C'est l'un des pays les plus inégalitaires de la région.

⁵ L'IDH mesure le niveau moyen atteint dans trois dimensions fondamentales du développement humain : vie longue et en bonne santé, connaissances et niveau de vie décent. Le rapport mentionné ici tient compte des données de 2017. En Haïti, l'année 2018 a été marquée par une forte dépréciation de la gourde, monnaie nationale, par rapport aux devises étrangères (le taux de change du dollar américain est passé de 63,68 à 77,19 gourdes en douze mois) et un taux d'inflation de 15,1 % en décembre, ayant contribué à une diminution du pouvoir d'achat des ménages.



lions de personnes âgées de 15 ans et plus. De ce groupe, 58,6 % possèdent un emploi, principalement dans les services (46,5 %) et l'agriculture (41,1 %). Cependant, plus de la moitié sont des travailleurs pauvres. Autrement dit, ils gagnent pour vivre moins de 3,10 dollars par jour en termes de parité de pouvoir d'achat (PPA).

Le taux de chômage représente 14 % de la population active et atteint 36 % chez les jeunes. En y incluant les individus inoccupés qui ne cherchent plus un emploi faute d'en trouver, ce taux concerne près de trois Haïtiennes et Haïtiens actifs sur dix.

Le RNB du pays est de l'ordre de 8,9 milliards de dollars américains, soit environ 800 dollars américains⁶ de revenu annuel par habitant. Environ trois Haïtiennes et Haïtiens sur cinq vivent en dessous du seuil de pauvreté national et un sur quatre est dans l'extrême pauvreté⁷.

(b) Forte concentration démographique dans les zones urbaines

La population haïtienne, qui a triplé en une soixantaine d'année, est estimée en 2018 à 11,12 millions, dont plus de la moitié vit dans les villes et les quartiers urbains. À côté de la croissance démographique, une forte migration interne a alimenté l'expansion des grands centres urbains et

.....
⁶ Le RNB par habitant est de 1870 dollars internationaux courants, en parité de pouvoir d'achat (PPA). Source : Rapport de la Banque mondiale, 2018.

⁷ Les taux de pauvreté se réfèrent au seuil de pauvreté que le Gouvernement haïtien a défini en 2012. Ceux calculés en 2001 par l'IHSDI avec l'assistance technique de l'Institut d'études internationales appliquées – FAFO – de la Norvège (76% et 56%) se basaient sur les seuils internationaux de 1 et 2 dollars par jour (PPA).

agglomérations, dont Port-au-Prince, Carrefour, Delmas, Pétion-Ville, Gonaïves et Cap-Haïtien, qui sont les six premières villes du pays en termes de population (IHSDI, 2015). Il y a cinquante ans, plus de 80 % de la population vivait à la campagne où le travail de la terre constituait la principale source de revenu. Depuis 2013, la population urbaine a dépassé celle du milieu rural. La situation économique précaire à la campagne, les conditions défavorables de l'activité agricole, l'inadéquation des infrastructures et services essentiels mais aussi l'attrait de la ville ont accéléré, entre autres facteurs, le processus de la migration rurale.

D'un côté, la pauvreté rurale entraîne en partie la dégradation des ressources naturelles et la migration massive vers les grands centres urbains et surtout l'aire métropolitaine de Port-au-Prince⁸. De l'autre côté, cette forte concentration désorganisée de la population sur moins de 5 % du territoire occasionne la dégradation de l'environnement, une bidonvilisation accrue, le chômage, la pollution, la pression sur les infrastructures sociales et les services de base déjà limités, avec des conséquences tels que la dégradation des conditions de vie de la population, des problèmes d'insertion sociale, la délinquance et l'insécurité notamment sociale, alimentaire et économique.

L'urbanisation non planifiée, ni contrôlée, la paupérisation de la population et leurs corollaires constituent ainsi des facteurs aggravants de la vulnérabilité de ces communautés aux aléas naturels ou liés à l'action humaine.

.....
⁸ L'aire métropolitaine regroupe les villes de Port-au-Prince, de Delmas, de Cité Soleil, de Tabarre, de Carrefour et de Pétion-Ville, d'après l'IHSDI.

(c) Accès aux services de base limité

Malgré les efforts consentis et une certaine amélioration constatée, ces dix dernières années, dans certains domaines moins d'un tiers de la population bénéficie de l'accès aux services de base (électricité, eau traitée, assainissement, collecte de déchets et assainissement) en Haïti⁹. De nombreuses familles n'arrivent pas à satisfaire leurs besoins essentiels en matière de santé, d'éducation, d'alimentation et de logement. Les ménages en milieu rural sont les plus dépourvus en infrastructures essentielles.

Eau de boisson.- Environ trois quarts des ménages ont accès à une source améliorée d'eau de boisson¹⁰, dont un tiers s'approvisionne en eau en bouteille, supposée de bonne qualité (EMMUS-VI, 2016-2017). Cependant, l'eau est accessible sur place dans seulement 14% des cas. Le pourcentage des ménages ayant accès à une source d'eau améliorée descend à 40 % en milieu rural. Pour l'ensemble du pays, moins de la moitié des ménages utilise actuellement une méthode appropriée de traitement d'eau.

Installations sanitaires.- À peine 31 % des ménages ont accès à leur propre équipement sanitaire décent pendant qu'un quart n'utilise aucun type de toilettes. Or, l'évacuation hygiénique des excréta humains est essentielle en matière d'assainissement et de prévention de maladies entériques comme le choléra, considéré par le ministère de la Santé publique et de la Population (MSPP) comme endémique.

⁹ IHSI, Évolution des conditions de vie en Haïti entre 2007 et 2012, Haïti, 2012.

¹⁰ Ces sources d'eau comprennent l'eau en bouteille, l'eau de robinet (logement, cour, parcelle...), les robinets publics/fontaines, les puits à pompe, les forages et autres.

Santé.- En Haïti, l'espérance de vie à la naissance est estimée à 63,6 années tandis que l'espérance de vie en bonne santé à la naissance est de 55,3 années, soit une perte de 12,9. La couverture sanitaire ne dépasse pas 50 % du territoire (MSPP, 2016) et les institutions sanitaires sont concentrées à 37 % dans le département de l'Ouest où vivent, il est vrai, plus de trois Haïtiennes et Haïtiens sur dix. Cependant, quasiment un quart des sections communales du pays ne dispose d'aucune structure de santé.

Dans le même temps, la précarité en ressources humaines (6,5 professionnels de santé pour 10 000 habitantes)¹¹, matérielles et en équipements, la répartition inéquitable du personnel de santé, l'éloignement et la vulnérabilité physique de certaines infrastructures limitent la disponibilité des services de soins de santé. De plus, l'offre du paquet essentiel de services (PES)¹² n'est pas toujours complète et les services d'urgences sont généralement inexistant dans les institutions de santé.

Pourtant, malgré une hausse du coût des soins et l'appauvrissement de la population, l'utilisation des établissements et des services de santé a légèrement augmenté, sans toutefois dépasser un taux de fréquentation de 31% de la population, selon le rapport statistique 2017 du MSPP,

¹¹ La norme minimale de l'OMS est de 25 professionnels pour 10,000 habitants.

¹² Le PES couvre dix composantes : la santé de la femme et de la mère ; la santé de l'enfant ; la lutte contre les maladies transmissibles ; la nutrition ; la lutte contre les maladies chroniques non transmissibles ; les soins oculaires et la lutte contre la cécité évitable ; la santé mentale ; les soins chirurgicaux ; les soins bucco-dentaires ; les urgences et les soins intensifs.

et à peine 15% de personnes se disent satisfaites de la qualité des soins de santé disponibles (Gallup, 2018).

Globalement, l'accès aux services de santé essentiels, y compris la santé maternelle, néonatale et infantile, ainsi que la santé sexuelle et reproductive, s'est sensiblement amélioré ces dix dernières années. Pourtant, environ un enfant sur dix-sept décèdera avant son premier anniversaire et un sur douze n'atteindra pas son cinquième anniversaire. Si plus de quatre accouchements sur dix sont assistés par un personnel qualifié (médecin, infirmière, infirmière/sage-femme ou auxiliaire), six femmes sur dix n'ont bénéficié d'aucun suivi postnatal. Le pourcentage de naissances ayant reçu des soins postnatals dans les premières 48 heures a, quant à lui, pratiquement doublé, atteignant 38 %.

Éducation.- L'instruction, surtout celle des femmes, est essentielle pour l'instauration d'une culture de sécurité et de résilience dans un pays. En Haïti, l'accès à une éducation de qualité mériterait d'être renforcé, surtout pour les ménages à plus faibles revenus. Une grande disparité est visible entre femmes et hommes dans la scolarisation. Le pourcentage de femmes n'ayant jamais fréquenté l'école est supérieur de 7 points à celui des hommes (24 % contre 17 %), alors que les deux taux ont diminué chacun de 4 points de pourcentage en dix ans. Les disparités se resserrent pour le nombre d'années passées à l'école. Lorsqu'ils ont fréquenté l'école, les femmes y sont restées 3,9 années et les hommes 4,1 années. Les pourcentages de femmes et d'hommes qui n'ont aucun niveau d'instruction

sont nettement plus élevés en milieu rural qu'en milieu urbain (respectivement 31 % contre 13 % et 24 % contre 6 %). Quel que soit le cycle d'enseignement, les inégalités sont criantes entre les taux de fréquentation scolaire en milieu urbain, plus élevé, et en milieu rural. L'écart atteint jusqu'à 27 point de pourcentage au niveau secondaire.

Les disparités sont également importantes d'un département à un autre. C'est dans l'aire métropolitaine de Port-au-Prince que les pourcentages de femmes et d'hommes sans aucun niveau d'instruction sont, de loin, les plus faibles (respectivement 12 % et 5 %). Par comparaison, dans le département de l'Artibonite, 31 % des femmes et 21 % des hommes n'ont aucun niveau d'instruction.

Alimentation.- La valeur du panier alimentaire a cru d'environ 34 % en une année (CNSA, juin 2019), avec une hausse de plus de 48 % enregistrée au Cap-Haïtien, chef-lieu du département du Nord. Le coût nominal moyen du panier alimentaire se situait autour de 1 730 gourdes à la fin du premier trimestre de 2019. La Coordination nationale de sécurité alimentaire (CNSA) estimait qu'au moins 2,6 millions de personnes seraient en insécurité alimentaire aiguë, en phase de crise ou d'urgence, pendant cette période. La prévalence concernait notamment la population en milieu rural.

Dans le domaine de la nutrition, la malnutrition chronique (retard de croissance modéré ou grave par rapport à l'âge) concerne un enfant de moins de 5 ans sur cinq, soit environ 109 500 enfants. Ce taux est de 34 % chez les plus

pauvres et quatre fois moins élevé chez les plus aisés (9%). Selon l'Institut de recherche international sur les politiques alimentaires (*International Food Policy Research Institute*), centre d'enquête destiné à combattre la faim et la pauvreté basé à Washington, la situation de famine reste sérieuse en Haïti. Presque la moitié de la population est toujours en situation de sous-alimentation.

(d) Habitat inadapté

En matière de logement, l'habitat est globalement inadapté aux risques de catastrophe qui sont susceptibles d'affecter le pays. Le tremblement de terre de 2010 a détruit 105 000 résidences, endommagé 208 000 autres et fait environ 1,3 million de sans-abris. Ces impacts constituent à la fois une conséquence et un facteur aggravant de la précarité et de la complexité du logement en Haïti, tant en milieu urbain que rural¹³.

De plus, en raison de la migration rurale non contrôlée et de la pression démographique, les grandes villes font face au phénomène de bidonvilisation caractérisé principalement par des maisons précaires et une forte densité de population. Port-au-Prince, la capitale, regroupe à lui seul 17 % de la population urbaine. La concentration dans l'espace urbain des activités économiques, commerciales et administratives encourage en partie cette expansion urbaine rapide souvent dans des zones à risques.

.....
¹³ Le Groupe URD, dans son rapport de recherche 2013-2014 sur les reconstructions post-séisme en milieu rural et péri-urbain en Haïti intitulé « La reconstruction d'Habitat en Haïti : enjeux techniques, habitabilité et patrimoine », a dressé le tableau de la complexité du logement en Haïti.

Il faut une meilleure prise en compte des risques dans les opérations de logement, à commencer par l'identification des espaces propices à l'urbanisation, conditionnée par une étude des risques, et la mise en œuvre des mesures d'atténuation nécessaires.

Depuis le séisme de 2010, un effort sensible est constaté dans la construction à neuf dans les zones urbaines. Il devra s'étendre aux interventions de réhabilitation et de réparation des logements endommagés lors des catastrophes.

(e) Inclusion sociale et groupes sociaux vulnérables

Sur le plan économique et social, les catégories et les groupes sociaux les plus vulnérables en Haïti se retrouvent tant en milieu urbain qu'en milieu rural comme le montre le **tableau 1**. De plus, Haïti fait partie des pays les plus inégalitaires entre les 2 sexes. Ainsi, les femmes restent de loin les plus vulnérables au sein même de ces groupes. En effet, la désagrégation selon le genre indique que, toutes catégories confondues, les femmes sont économiquement et financièrement plus affectées par les différents désastres que les hommes (Banque mondiale, 2014). Les difficultés d'accès aux opportunités économiques, le manque de leviers de protection sociale et de socle de résilience, touchent plus les femmes que les hommes. Ainsi, la persistance des inégalités basées sur le genre limite une jouissance équitable des droits entre les hommes/garçons et les femmes/filles.

Catégories et groupes sociaux les plus vulnérables en Haïti

Milieu urbain

■ Les commerçants avec un fonds de roulement dérisoire

■ Les artisans très faiblement équipés

■ Les femmes pauvres et chefs de famille

■ Le personnel domestique

■ Les enfants et les personnes âgées de condition défavorisée

■ Les personnes handicapées de condition défavorisée

■ Les ouvriers du secteur formel

■ Les producteurs informels à très faibles moyens de production

■ Les employés du secteur formel au bas de l'échelle des salaires

■ Les migrants récents venus de la campagne à la recherche d'un emploi

Milieu rural

■ Les agriculteurs à très faibles moyens de production

■ Les métayers ayant accès à des parcelles de terre dérisoires

■ Les ouvriers agricoles



Source : Plateforme nationale de la sécurité alimentaire

Réalisation @joedgard

Tableau 1 : catégories et groupes sociaux les plus vulnérables en Haïti. Source : PFNSA.

Les personnes handicapées et âgées sont confrontées à des barrières sociales, cognitives, institutionnelles, ou encore en termes d'accessibilité, en raison de leurs incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables. Cela contribue à les exclure de la vie sociale. Dans 16 % des cas, les personnes âgées de 5 ans ou plus éprouvent quelques difficultés à fonctionner dans un domaine, 3 % en ont beaucoup et 1 % n'y arrive pas du tout (EMMUS-VI, 2016-2017)

4. Les désastres en Haïti : un frein considérable au développement

La pauvreté exacerbe la vulnérabilité des populations face aux phénomènes naturels ou anthropiques à l'origine des catastrophes, qui, à leur tour, aggravent la pauvreté ! Par exemple, le séisme de 2010 a, en quelques secondes, tué plus de 220 000 personnes, fait environ 1,3 million de sans-abris et provoqué des pertes et des dommages d'une valeur estimée à 7,8 milliards de dollars américains, soit 120 % du PIB d'alors (PDNA, 2010).

Pour freiner ce cercle vicieux, dans un contexte du développement durable et d'élimination de la pauvreté, Haïti doit continuer à agir pour prévenir et atténuer les risques de catastrophe, renforcer sa résilience dans les politiques, plans, programmes et budgets à tous les niveaux. En ce sens, le PNGRD 2019-2030 propose un cadre stratégique et transversal qui intègre les orientations pour les interventions et les décisions politiques en matière de gestion intégrale de la réduction de risques de catastrophe. Il implique les différentes institutions du SNGRD, dont il oriente et complète les politiques sectorielles respectives.



Le bois et le charbon de bois, sa dérivée, sont utilisés comme combustibles par la majorité des ménages en Haïti.



Les volontaires de la Protection civile, ici à l'entraînement, sont la cheville ouvrière du Système national de gestion des risques de désastre.



Avancées du système haïtien de GRD

Les décennies 2000 et 2010 sont marquées par d'indéniables efforts d'institutionnalisation, bien que lente, de la gestion des risques de désastre en Haïti et de territorialisation de la mission de protection civile. Ce processus a été initié par la création du SNGRD et la validation du PNGRD 2001.

Les avancées du SNGRD s'inscrivent donc dans la mise en œuvre de ce cadre et ses trois programmes : la gestion de désastres au niveau central (préparation et réponse aux désastres), la gestion des risques au niveau central (prévention et réduction du risque) et la gestion des risques et des désastres au niveau local (déconcentration et décentralisation).

Le PNGRD 2001 a mis l'accent sur les modalités d'action pour appréhender les facteurs de risques, y compris la réduction de la vulnérabilité des populations et le renforcement de leurs capacités de réponse aux catastrophes. Il a établi les mécanismes et les instances en charge de la gouvernance des risques de catastrophe. Il s'agit du Comité national de gestion des risques de désastre (CNGRD), le Secrétariat permanent de gestion des risques de désastres (SPGRD), le réseau de comités territoriaux, coordonné par la direction Protection civile du ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales, et les groupes qui sont censés les appuyer.

1. Les acquis à consolider

(a) Le réseau de comités GRD

En effet, la mise en place du réseau de comités de gestion des risques de désastre, répartis sur tout le territoire, a constitué l'action phare de ce double processus. À ce jour, chaque département géographique du pays, chaque commune et la majorité des sections communales possèdent un comité de GRD fonctionnant cependant à des degrés variables.

Ces structures ont bénéficié d'un tronc commun de formation leur permettant notamment de conduire des actions d'éducation, de sensibilisation et d'information de la population, de coordonner les urgences liées à différents événements à risques y compris les accidents de la circulation. Elles disposent d'un plan d'urgence qui prévoit l'organisation des interventions en cas d'urgence ou de catastrophe, autour d'une unité de coordination composée d'au moins trois personnes, et la gestion de la communication en situation d'urgence.

(b) Les plateformes et mécanismes de coordination

La mise en place de plusieurs mécanismes et plateformes de coordination institutionnelle et intersectorielle, tant au

niveau stratégique qu'opérationnel, constitue également une réalisation importante du SNGRD. Certaines entités sont permanentes tandis que d'autres sont créées en réponse à des besoins ponctuels.

La table sectorielle et thématique Risques et Désastres.-

Il s'agit d'un mécanisme de coordination conjoint lancé en mars 2014. La table établit un cadre formel de concertation et de dialogue entre les entités étatiques, le secteur privé des affaires, les organisations de la société civile, les partenaires techniques et financiers et les organisations non gouvernementales, pour la mise en œuvre et le suivi des stratégies relatives à la GRD et à la mobilisation de ressources.

Le SPGRD.- Cette plateforme est constituée de hauts cadres techniques des ministères sectoriels. Elle est reconnue comme étant l'instance de planification et de coordination interinstitutionnelle par excellence en matière de gestion des risques de désastre. Vu le rôle stratégique clé qu'elle est appelé à jouer au sein du SNGRD, elle nécessite une réelle redynamisation. Des efforts sont déjà initiés en ce sens.

Le Groupe d'appui de la coopération internationale

(GACI).- Cette structure collégiale est formée de représentantes et représentants d'organisations internationales, des missions diplomatiques accréditées en Haïti, du Système des Nations unies et d'autres organismes spécialisés de la coopération externe, bilatérale et multilatérale, qui sont désireux de contribuer à la gestion des risques

de désastre en accord avec le Gouvernement. En cas de catastrophe majeure, le Premier ministre en sa qualité de président du Comité national de gestion des risques de désastre (CNGRD) peut convoquer le GACI dans sa totalité ou en partie.



Le Forum des ONG.- Mis en place en 2013 et coordonné par la DPC, ce forum a permis de discuter et d'harmoniser les stratégies d'intervention des opérateurs de terrain, particulièrement dans le renforcement des comités et la mise en place de structures d'intervention, notamment les brigades de la Protection civile et les équipes d'intervention communautaires (EIC).

Les comités thématiques.- Ces plateformes interinstitutionnelles regroupent des représentantes et représentants de différents secteurs pour travailler sur des axes thématiques donnés. Elles ont permis l'atteinte de résultats intéressants en termes de développement, de systématisation et de standardisation d'outils et de pratiques.

Actuellement, deux comités sont actifs : le comité thématique Éducation et Sensibilisation du public (CTESP) et le comité thématique Évacuation et Gestion des abris provisoires (CTEGAP), qui se réunissent sur une base hebdomadaire.

Le Comité consultatif de la société civile.- Aussi appelé Groupe d'appui de la société civile (GASC), il devrait représenter à la fois le secteur privé des affaires et les groupes de la société civile. À partir de 2007, un embryon réunissant plusieurs entreprises privées, dénommé Alliance pour la gestion des risques et la continuité des activités (Agerca), a été créé. Cette association est très active mais mérite d'être élargie aux autres entités de la société civile. À l'heure actuelle, elle plaide pour une meilleure prise en compte des capacités d'innovation, d'anticipation et de production de

solutions technologiques dans la gestion des risques de catastrophe.

Centres d'opérations d'urgence (COU).- En situation d'urgence, les comités de GRD s'organisent en centre d'opération d'urgence. Cette structure *ad hoc* comprend une unité de commandement et un lieu de coordination. En général, les entités du SNGRD activent cette organisation fonctionnelle pour la gestion des urgences. En 2018, il existe un COU dans chacun des dix départements géographiques et des communes sont en train de s'en doter.

(c) Le développement de plans, protocoles, procédures et autres outils de gestion

En conformité avec les programmes du PNGRD 2001, plusieurs outils spécifiques ont été développés, tels que le *Plan national de réponse aux urgences (PNRU) de la république d'Haïti* - élaboré en 2001 et mis à jour en 2009 -, le *Manuel d'organisation et de fonctionnement du Centre d'opérations d'urgence national, en situation d'activation* - élaboré en 2006 et révisé pour la dernière fois en 2017 - et le *Guide de gestion des abris d'évacuation*, élaboré en 2013.

À cela s'ajoutent des plans d'action, des plans de contingence hydrométéorologiques, révisés sur une base annuelle ; le Plan national et trois plans départementaux de contingence sismique¹, élaborés à partir de 2012 ; les procédures pour la surveillance météorologique de l'Unité hydrométéorologique d'Haïti (UHM), des plans d'urgence

¹ Les départements du Nord, du Nord-Est et du Nord-Ouest disposent chacun d'un plan de contingence sismique.

communaux. Plusieurs institutions, parmi lesquelles le Service maritime et de navigation d'Haïti (Semanah) et la direction de la Protection civile, ont développé leurs procédures opérationnelles normalisées dans la chaîne d'alerte aux tsunamis. Les départements du Nord, du Nord-Est, du Nord-Ouest et quelques-unes des communes bornées par l'océan Atlantique sont également dotés d'outils similaires.

(d) **Formation, information et communication**

Formation.- La formation ressort comme l'un des points forts de la mise en œuvre du PNGRD 2001. Le Système national, à travers la DPC, a constitué un pool de formateurs pour l'animation et la certification d'une quinzaine de cours. Ce curriculum couvre les fondamentaux en GRD, la compréhension des risques de catastrophe, la préparation et la réponse aux désastres, y compris les systèmes d'alerte, l'évaluation rapide des dégâts et l'analyse des besoins, la gestion des abris d'évacuation, la gestion des centres d'opérations d'urgence, la réalisation d'exercices de simulation et les standards Sphère.²

Des initiatives ont été conduites dans l'enseignement supérieur, dont la formation post-graduée, en partenariat avec l'Université d'État d'Haïti (UEH) et l'université Quisqueya et en collaboration avec des universités étrangères, notamment l'université de Genève, l'université de Tulane et l'université de Nice. Ces expériences ont permis de former des compétences haïtiennes à la réduction des risques de

catastrophe. Néanmoins, le pays doit travailler davantage pour atteindre cette masse critique de personnes formées dans tous les domaines de la GRD, qui est cruciale pour le développement d'une culture de prévention.

Éducation et sensibilisation du public.- Créé en 2006, le comité thématique Éducation et Sensibilisation du public (CTESP), coprésidé par le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (MENFP) et la DPC, coordonne les interventions des acteurs des secteurs publics et privés en matière de sensibilisation et d'éducation à la résilience aux catastrophes.

Ces actions ont ciblé les individus, en ce qui concerne la responsabilisation citoyenne, les familles et les communautés, incluant les leaders et les médias. Elles ont permis à ces derniers d'améliorer sensiblement leur connaissance des risques - notamment leurs vulnérabilités -, mais aussi leurs capacités à agir pour anticiper les effets des phénomènes à risques, à réagir en situation d'urgence ou de catastrophes, et à se relever de ces événements dangereux.

Pour susciter cet engagement individuel et une prise de conscience collective, le CTESP a procédé à la validation, l'harmonisation et la systématisation de centaines d'outils scriptovisuels et audiovisuels, mais aussi d'un ensemble d'activités génériques en matière d'éducation et de sensibilisation de la population. De plus, chaque secteur, en ce qui le concerne, a conduit régulièrement des actions de communication visant, pour l'essentiel, un changement d'attitude et de comportement.

² Le Projet Sphère vise à déterminer et à promouvoir les standards minimum des différents domaines de l'intervention humanitaire pour répondre à la souffrance des populations touchées par une catastrophe.

Dans le domaine de l'éducation formelle, les efforts combinés du CTESP et d'autres acteurs du secteur éducatif ont débouché sur l'initiation d'une formation sur la sécurité en milieu scolaire et l'élaboration de la première mouture d'une trousse pédagogique pour l'enseignement de la gestion des risques de catastrophe dans les écoles haïtiennes.

Reste que des contraintes, liées notamment à la précarité de ressources matérielles et financières dédiées, limitent, dans le temps et dans la territorialité, la dissémination de l'information préventive. Le Gouvernement doit intensifier le partenariat public-privé, dans lequel il s'est déjà engagé, pour que le SNGRD puisse intervenir plus efficacement en matière d'information du public en général.

Communication et information du public.- Par ailleurs, en temps normal comme en situation d'urgence, le Gouvernement multiplie les efforts en matière d'information du public, notamment les groupes de la population les plus exposés aux risques naturels et anthropiques. Les stratégies de communication - un attribut essentiel de la fonction sociale de la Protection civile - prennent autant en compte les actions de proximité, conduites généralement par le réseau de volontaires de la Protection civile, que l'utilisation des anciens et nouveaux médias, y compris les réseaux de téléphonie mobile et les médias sociaux en ligne.

En situation d'urgence ou de catastrophe, le Pool de communication, une plateforme interministérielle, est activé au niveau central pour coordonner la fonction « Information ». Dans les départements, des cellules de communi-

cation ont été mises en place pour appuyer les structures communales, produire et diffuser un contenu informationnel intégré et relayer la communication gouvernementale en direction des populations menacées ou affectées par la situation, des médias, ainsi que des partenaires techniques et humanitaires de la gestion des risques de désastre.

Gestion de l'information.- La gestion de l'information représente une priorité pour la DPC et le SNGRD dans son ensemble. Le pays dispose de plusieurs outils de collecte de données dans des situations d'urgence, de catastrophe ou en temps normal, mais aussi de personnes formées à leur utilisation, tant dans les centres d'opérations d'urgence que sur le terrain. La mise en place de cellules de gestion de l'information au niveau départemental a amélioré la capacité de collecte et d'analyse des données du SNGRD.

De concert avec le Centre national d'information géospatiale (CNIGS), la DPC a initié la mise en place d'une base de données liées aux catastrophes. Celle-ci permettra au SNGRD d'adapter ses capacités d'intervention afin de garantir la sécurité de la population et surtout des catégories les plus vulnérables face aux événements à risques.

(e) La mise en place du COU et des groupes d'intervention

La construction et l'équipement de dix centres d'opérations d'urgence départementaux (COUD), pour autant de départements géographiques, a représenté un grand pas en avant dans l'opérationnalisation du SNGRD pour la réponse aux urgences.

Quelques centres d'opérations d'urgence communaux ont été également construits, mais généralement, les COUC fonctionnent, en cas d'activation, dans les installations des institutions étatiques. Même si des défis en termes de fonctionnement demeurent, ces centres ont contribué à asseoir le leadership gouvernemental en matière de réponse aux urgences.

Sur le terrain, les brigadiers de la Protection civile et les membres des équipes d'intervention rapide constituent des maillons importants dans la chaîne des interventions d'urgence. Également impliqués dans la dissémination de l'information relative aux risques, ils sont reconnus par les communautés qu'ils servent et dotés d'équipements à travers des dispositifs communaux d'intervention et de premier secours pour le sauvetage en milieu aquatique, le déblaiement et l'apport de premiers soins.

Leur formation a marqué ces cinq dernières années en matière de protection civile. Il convient désormais d'en assurer la continuité et de fidéliser ces volontaires à travers un programme national dédié.

(f) La GRD dans les documents stratégiques

Dès 2004, à travers le groupe thématique Environnement, la DPC a facilité l'intégration de la gestion des risques de désastre dans la structure établie pour la formulation et la coordination du Cadre de coopération intérimaire (CCI)³,

³Le Gouvernement de transition 2004-2006 a élaboré le Cadre de coopération intérimaire (CCI), qui est un mécanisme de coordination de l'assistance au développement en Haïti, en réponse à la situation difficile que le pays traversait pendant la période.

en mettant en exergue les liens entre la GRD, la dégradation environnementale, le bien être de la population et les efforts de réduction de la pauvreté (Cf. *Cadre de coopération intérimaire*, Haïti, juillet 2004).

La gestion des risques de désastre a été également intégrée, comme axe transversal, dans le *Document de stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté (DSNCRP)*, élaboré entre 2008 et 2011 ; dans le *Plan d'action national pour le relèvement et le développement d'Haïti, 2010-2012* [après le séisme dévastateur du 12 janvier 2010], ainsi que dans le *Document de stratégie nationale de réduction de la pauvreté 2011-2014*.

En 2009, le Gouvernement haïtien, à travers la DPC, a développé le *Livre blanc de la GRD*, qui contient les principes, les défis et les opportunités pour une meilleure prise en compte de la thématique au niveau du pays. Ce document est également assorti de recommandations, d'axes stratégiques et d'actions à considérer. Au cours de la même année, l'État haïtien a initié le processus d'intégration de la gestion des risques de désastre dans les programmes d'investissements publics (PIP). Le ministère de la Planification et de la Coopération externe (MPCE) est en train de placer la GRD comme une exigence incontournable dans la conception des programmes et projets, au même titre que l'étude d'impact environnemental (EIE)

À la suite du tremblement de terre de 2010, une orientation stratégique pour la sûreté du pays face au risque sismique a été validée, sous forme de feuille de route, en vue de

faciliter le développement de plans et programmes cohérents dans ce domaine (Cf. *La réduction du risque sismique en Haïti : s'engager durablement sur le chemin de la sécurité sismique*, Haïti, 2013).

Toujours en 2013, un document intitulé *Analyse des capacités de préparation et de réponse du SNGRD*, accompagné d'une feuille de route, a été élaboré en vue d'orienter la préparation et la réponse aux situations d'urgence ou de catastrophe.

(g) Les instruments budgétaires de l'État

La loi du 16 septembre 1966 consacre la création d'un instrument budgétaire contingent permettant la disponibilité de liquidité dans les situations d'urgence. Il s'agit du fonds d'intervention d'urgence, alimenté à travers un prélèvement de 1 % du salaire des employés du service public et, par la suite, du secteur privé.

La ligne budgétaire intitulée « intervention d'urgence du gouvernement », figurant dans le PIP constitue le principal instrument contingent disponible et est imputée au MPCE. Une ligne budgétaire existe également au sein du MICT pour un programme de prévention et de gestion des catastrophes « naturelles ».

De plus, Haïti a souscrit au Mécanisme d'assurance contre les risques liés aux catastrophes dans les Caraïbes (CCRIF), une assurance paramétrique régionale dont les primes sont disponibles rapidement (une semaine) à la suite d'une catastrophe. C'est ainsi qu'après le tremblement de

terre du 12 Janvier 2010, le CCRIF a versé 7,7 milliards \$ US, soit vingt fois le cout de la prime du risque sismique du pays. Les versements du CCRIF ont ainsi représenté 50 % des fonds reçus par l'État haïtien dans les 10 premières semaines qui ont suivi le séisme. Quant à l'assurance des particuliers, il convient de noter que le taux de pénétration de 1 % est en évolution.

Haïti détient d'autres leviers pour mobiliser des ressources en matière de réponse aux désastres, notamment des réallocations de crédits budgétaires, l'appel à l'aide internationale, des annulations de dettes et de nouveaux emprunts.

(h) L'intégration internationale, régionale et coopération sud-sud

La mise en œuvre du PNGRD 2001 a facilité la participation d'Haïti aux principales plateformes liées à la GRD au niveau mondial et régional. Depuis 2005, le pays conduit une coopération technique d'échanges dans le domaine de la réponse avec le Commandement Sud de la Garde nationale de la Louisiane (SouthCom) et Cuba. Il est un membre actif de la CDEMA depuis 2007.

Haïti a également développé des accords avec des réseaux et des organismes de la région notamment le dispositif des Nations unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe (UNDAC), le centre d'alerte aux tsunamis pour le Pacifique (PTWC)...

2. Les chantiers récents

(a) La compréhension et évaluation des risques

La connaissance et la compréhension des risques de catastrophe ont évolué ces dernières années en Haïti. Des efforts ciblant les phénomènes hydrométéorologiques dangereux sont consentis dès 2005. Les initiatives concernant les risques sismique et tsunamique sont plus récentes. En effet, le tremblement de terre de 2010 a servi de déclencheur et ouvert une période charnière pour le développement et la diffusion d'outils cartographiques sur les risques urbains.

L'appui de partenaires techniques et financiers, comme le PNUD, la Banque mondiale et l'Union européenne, permet de poursuivre l'amélioration de la connaissance des risques. À ce jour, la plupart des communes d'Haïti disposent d'une évaluation sommaire des risques, couvrant surtout les menaces hydrométéorologiques.

Ces outils peuvent aider à la prise de décisions pour la planification et le développement. Déjà, après le séisme de 2010, des images satellitaires et aériennes de haute résolution - obtenues grâce au système de détection et de télémétrie par la lumière (LIDAR) - ont été produites et largement diffusées. Elles ont permis de réaliser un atlas des dommages causés par la catastrophe. Cet outil a servi dans l'élaboration du rapport d'évaluation des besoins post-catastrophe (PDNA), paru en mars 2010.

Par ailleurs, le ministère des Travaux publics, Transports et Communication a créé, après le tremblement de terre, une

structure, chargée de coordonner et d'exécuter l'évaluation structurelle du bâti. Le Bureau technique d'évaluation des bâtiments, devenu depuis Bureau technique des bâtiments (BTB), a contribué à la formation de milliers d'ingénieurs, étudiants et techniciens – femmes et hommes – aux techniques d'évaluation, de réparation et de construction parasismique.

Le BTB a développé une base de données du bâti dans la région de Port-au-Prince et proposé des applications pour la création de plans de réhabilitation des quartiers affectés.

(b) La structuration du volontariat

Grâce au volontariat, le SNGRD peut aujourd'hui compter sur plus de 20 000 jeunes et moins jeunes, dont environ 9 000 de la Croix-Rouge haïtienne. Ces volontaires en constituent la cheville ouvrière. Ils sont présents dans toutes les communes, des sections communales voire des quartiers du pays, où ils fournissent un service de proximité (*Cadre stratégique du volontariat, au sein du Système national de gestion des risques et désastres, 2017*).

3. Les défis immédiats

(a) La légalisation du SNGRD

Dès 2005, le SNGRD a préparé un projet de loi visant sa légalisation et l'élévation du statut juridique de la DPC. Le texte est mis à jour régulièrement. Sans cesse reporté, ce processus de légalisation a été relancé en 2017, en attendant le vote du Parlement. L'absence de ce cadre juridique

reste un handicap majeur pour le Système national, notamment en matière de mobilisation de ressources.

(b) La mobilisation de ressources

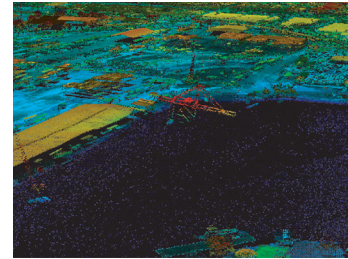
Dès sa création, le SNGRD a entrepris une vaste campagne de mobilisation de ressources externes. Depuis le CCI, des fonds substantiels ont été alloués à la GRD à travers différents partenaires et ont servi au démarrage de projets d'envergure tant au niveau national que local.

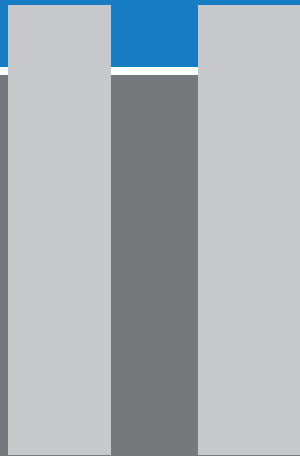
Après le séisme de 2010, des fonds ont contribué à la mise en œuvre de projets surtout en lien avec les risques sismique et tsunamique. Il existe par ailleurs des opportunités de financement pour la GRD dont les mécanismes d'accès sont en train d'être explorés.

(c) Intégration de la GRD dans les secteurs

Depuis sa création, le SNGRD a toujours plaidé à l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les systèmes nationaux et sectoriels de planification et d'investissement publics. Le MPCE fait injonction aux secteurs, à partir de ces deux dernières années, pour l'inclusion des paramètres de GRD dans les programmes et projets de développement.

Cependant, en dépit d'une vision de responsabilités partagées, l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les politiques, les programmes de développement et la prise en charge des facteurs de risque sous-jacents ne sont pas encore consolidées. Les institutions et les secteurs n'arrivent pas à matérialiser cette démarche de manière holistique.





Cadrage stratégique du PNGRD 2019 - 2030



Caractéristiques clés et éléments de qualité

En 2001, dans le cadre de la promotion d'une vision centrée sur la prévention des risques de désastre, l'État haïtien a adopté le premier PNGRD. Cette stratégie nationale, notamment le cadre institutionnel qu'elle a proposé pour la GRD, a conduit à la mobilisation de ressources financières et techniques substantielles durant les 15 dernières années. Le jeune SNGRD a pu mettre en œuvre des projets tant au niveau central que local, orientés particulièrement vers le renforcement des structures et des capacités pour la préparation et la réponse aux désastres. Malgré de nombreuses contraintes, il a enregistré des résultats parfois lents mais constants.

Par exemple, l'appui de partenaires de longue date, notamment le PNUD, la Banque mondiale, l'Union européenne et l'Agence américaine pour le développement international (USAID), a favorisé le développement d'un leadership gouvernemental et institutionnel en matière de coordination dans le domaine et une forte capacité de mobilisation des parties prenantes en GRD. Après le séisme de 2010, de nouveaux partenaires ont rejoint ces efforts et ont contribué à une diversification des sources de financement et des axes de travail, notamment en matière de compréhension des risques.

Nonobstant ces résultats, d'autres défis importants méritent d'être abordés, au premier rang desquels une meilleure définition des responsabilités des secteurs clés et l'adoption d'un cadre légal réglemant les actions de GRD. **En ce sens, le PNGRD 2019 - 2030** inclut désormais la fonction de reddition des comptes et l'obliga-

tion de répondre en cas de défaillance lorsqu'une responsabilité institutionnelle ou individuelle est engagée. Il prend en compte les thèmes actuels tels que les changements climatiques et les dimensions transversales relatives à la sécurité humaine. Les considérations liées au genre et à l'inclusion y sont mieux intégrées. En outre, il propose un plan opérationnel assorti d'indicateurs et un cadre de suivi, dont l'absence dans l'ancienne stratégie n'a pas facilité l'évaluation systématique de la mise en œuvre des programmes à des fins d'analyse et de directives.

Dans la foulée du bilan de la stratégie précédente et prenant en compte l'environnement international, sous-régional et national, ainsi que plusieurs thématiques émergentes, le PNGRD 2019 - 2030 s'appuie sur les marqueurs de qualité suivants :

- (i) **La variabilité et le changement climatique.**- Leurs effets sont considérés dans l'analyse, la définition de la vision et des orientations stratégiques du nouveau plan, eu égard à la forte exposition du pays aux aléas hydrométéorologiques.
- (ii) **Le genre et l'inclusion sociale.**- Le PNGRD 2001 plaçait déjà la personne humaine au centre des efforts de développement durable. Les hautes autorités du pays, en adoptant cette approche GRD recommandée par le Cadre d'action de Sendai, met, une fois de plus, l'individu et les communautés au cœur des préoccupations. À cet effet, les femmes, les filles et les catégories les plus vulnérables, notamment les

personnes vivant avec un handicap, doivent être prises en compte dans le ciblage des actions prioritaires.

- (iii) **La sécurité humaine.**- Cette approche, promue ces dernières années par la communauté internationale, plaide pour que chacun ait le droit de vivre « à l’abri de la peur », « à l’abri du besoin » et « dans la dignité ».
- (iv) **Le risque urbain.**- Plus de la moitié de la population haïtienne vit en milieu urbain où la précarité de l’habitat et le manque d’infrastructures publiques constituent des enjeux majeurs de GRD. Il faut considérer davantage la problématique liée à la prise en compte des risques de catastrophe dans la planification urbaine.
- (v) **La protection des investissements publics et privés.**- Le retour d’expérience du séisme de 2010 a permis de constater le niveau très élevé de vulnérabilité aux catastrophes des investissements tant publics que privés. Environ un quart des bâtiments officiels ont été détruits, des pertes équivalentes à 120 % du PIB d’Haïti ont été enregistrées, 15 % des réclamations des assurés ont eu peine à être remboursées (Achille Théodore, revue des Affaires). D’où la nécessité de se pencher sérieusement sur la problématique du transfert des risques de catastrophe.
- (vi) **La redevabilité.**- Il existe peu d’instruments juridiques spécifiques en ce qui concerne la responsabilité de l’État en cas de catastrophe naturelle. Le nouveau PNGRD met en avant la redevabilité, c’est-à-dire l’obligation pour les institutions et les individus de rendre compte en cas de défaillance, notée

aussi bien dans les actions de prévention que de réponse aux désastres.

- (vii) **Le volontariat.**- Le SNGRD est basé en grande partie sur le volontariat. Le pays possède actuellement un effectif d’environ 20 000 volontaires actifs. Dans le souci de structurer cet important capital, les autorités haïtiennes ont défini une vision commune dans le domaine à travers un cadre stratégique du volontariat qu’il convient de mettre en œuvre.

Ces marqueurs de qualité sont conformes et renforcent les recommandations du Sommet humanitaire mondial 2016, qui a réaffirmé la volonté des États de coopérer pour réduire les souffrances et la vulnérabilité des peuples face aux catastrophes, à travers l’endossement de **cinq responsabilités humanitaires fondamentales** : (i) prévention et fin des conflits; (ii) renforcement du droit et des principes d’humanité; (iii) prise en compte en priorité des plus vulnérables; (iv) actions prioritaires sur les causes et non les effets et (v) investissement dans l’humanité.

1. Les référentiels

Le PNGRD 2019 - 2030 s’appuie sur plusieurs documents de référence, qui cadrent la réduction des risques de catastrophe et la lutte contre les changements climatiques au niveau national (**fig. 2**), sous-régional et international :

- (a) **Le Plan stratégique de développement d’Haïti**
Le PSDH, élaboré dans un contexte post-désastre, propose des orientations, des stratégies de développement et les grands chantiers de relèvement et de développement pour

faire d'Haïti un pays émergeant d'ici 2030. Sa vision à long terme du développement d'Haïti cible la refondation de la Nation haïtienne, en vue de transformer la catastrophe du 12 janvier 2010 en une opportunité. Elle est déclinée en quatre grands chantiers :

- **La refondation territoriale** : Aménager et développer les territoires; gérer l'environnement, gérer les bassins versants, rénover l'urbain, mettre en place le réseau de transport national, accroître l'électrification du pays, poursuivre l'expansion des communications et le maillage numérique du territoire, étendre les services d'alimentation en eau potable et d'assainissement.
- **La refondation économique** : Mettre en place une gouvernance active pour une croissance économique accélérée et équilibrée, moderniser et dynamiser l'agriculture et l'élevage, moderniser et dynamiser la pêche, appuyer le développement industriel, moderniser et dynamiser le secteur des services, appuyer le développement du tourisme, mettre en valeur les ressources minérales et énergétiques, assurer le développement de l'emploi.
- **La refondation sociale** : Renforcer l'enseignement supérieur, la formation professionnelle et technique, accroître l'accès à l'éducation préscolaire, fondamentale et secondaire, accroître l'accès aux services de santé, protéger et valoriser les biens culturels et soutenir la création culturelle, accroître l'accès au logement, assurer le développement de l'action civique, du sport, des loisirs et de la jeunesse, mettre en place

un système d'assurance sociale pour tous les travailleurs, organiser la solidarité sociale, assurer l'égalité de genre.

- **La refondation institutionnelle** : Réviser le cadre légal, renforcer les institutions démocratiques nationales, moderniser l'administration centrale, moderniser l'administration déconcentrée, décentraliser, renforcer la société civile, renforcer l'administration de la justice et de la sécurité.

Il convient de noter que le PSDH considère la gestion des risques de désastre comme une des cibles transversales pour toutes les activités visant à l'accomplissement de ses objectifs.

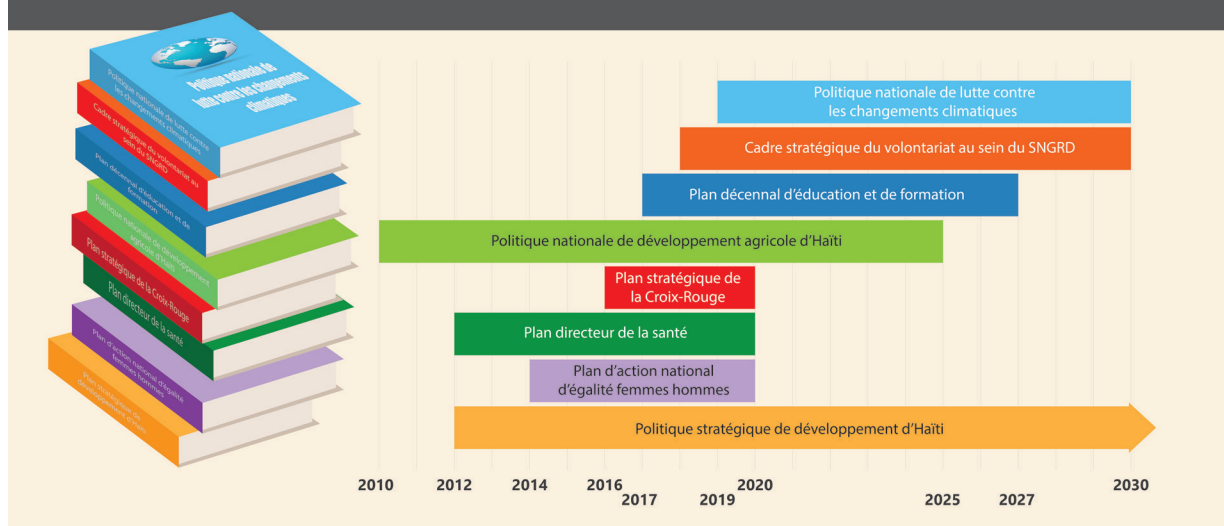
(b) Les politiques et plans sectoriels

Le PNGRD est articulé avec les autres politiques et plans sectoriels de portée nationale. Il s'agit, entre autres, du *Plan d'action national d'égalité femmes-hommes*, du *Cadre stratégique du Volontariat au sein du Système national de gestion des risques de désastre*, de la *Politique nationale d'adaptation aux changements climatiques*, du *Plan décennal d'éducation et de formation*, du *Plan stratégique de la Croix-Rouge haïtienne*, du *Plan directeur de la santé* et de la *Politique nationale de développement agricole d'Haïti*.

(c) Stratégie régionale pour la gestion globale des risques de désastre

Faisant le bilan des défis de la région caribéenne, les Etats membres de CDEMA, dont Haïti, se sont engagés, en 2014,

Les principaux référentiels nationaux du PNGRD 2019-2030



Les principaux référentiels du Plan national de gestion des risques de désastres et leur portée dans le temps, à l'horizon 2030

à devenir « des Etats plus sûrs, plus résilients et plus durables grâce à une gestion intégrée des catastrophes » d'ici 2024. Cet objectif est soutenu par quatre résultats prioritaires :

- Dispositions institutionnelles pour la gestion intégrale des catastrophes renforcées ;
- Gestion des connaissances et apprentissage pour la gestion intégrale des catastrophes augmentée et durable ;
- Intégration de la gestion globale des catastrophes à tous les niveaux améliorée ;
- Résilience des communautés renforcée et durable.

Le cadre stratégique comprend également des thèmes transversaux tels que :

- Le genre ;
- Les changements climatiques ;
- L'utilisation des technologies de l'information et des communications ;
- La durabilité environnementale.

(d) Le Cadre d'action de Sendai

Ce référentiel mondial pour la réduction des risques de catastrophe a été adopté à la troisième Conférence mondiale des Nations unies sur la réduction des risques de catastrophe, qui s'est tenue à Sendai, Miyagi (Japon), du 14

au 18 mars 2015. Ce cadre d'action, qui fait suite à celui de Hyōgo (2005-2015), vise particulièrement « la réduction substantielle des pertes et des risques liés aux catastrophes en termes de vies humaines, d'atteintes aux moyens de subsistance et à la santé des personnes, et d'atteintes aux biens économiques, physiques, sociaux, culturels et environnementaux des personnes, des entreprises, des collectivités et des pays. » (Cadre de Sendai, 2015)

Il a été notifié que l'obtention de ce résultat est tributaire de l'engagement solide et de la participation des autorités au plus haut niveau des Etats pour assurer la mise en œuvre du nouveau cadre ainsi que la mise en place d'un environnement propice à l'échelle des pays.

Par conséquent, les axes prioritaires ci-après ont été unanimement retenus :

1. La compréhension des risques de catastrophe ;

2. Le renforcement de la gouvernance des risques de catastrophe afin de mieux les gérer ;
3. L'investissement dans la réduction des risques de catastrophe aux fins de la résilience ;
4. Le renforcement de l'état de préparation aux catastrophes pour intervenir de manière efficace et « reconstruire en mieux » durant la phase de relèvement, de remise en état et de reconstruction.

De ce qui précède, les États soutenus par les partenaires nationaux et internationaux devraient prendre des initiatives et élaborer des plans nationaux en lien avec ces quatre priorités et s'efforcer de les mettre en œuvre, en tenant compte de leurs moyens et de leurs capacités dans le respect des législations et réglementations nationales respectives. Voilà pourquoi, le PNGRD 2019 - 2030 charpente ses actions et ses principes d'intervention autour du Cadre de Sendai.



Plan national de gestion des risques de désastre 2019 - 2030



Axes stratégiques et résultats finaux

1. La vision stratégique

Haïti se dote d'un nouveau cadre national sur la réduction des risques de catastrophe dans un contexte d'exposition à des risques multiformes et de récurrence des désastres. En continuité de son précurseur, le PNGRD 2019 - 2030 aspire à concrétiser, à l'horizon 2030, la vision suivante :

Les Haïtiennes et les Haïtiens, les institutions publiques et privées, ainsi que les communautés, sont capables d'assurer la protection des vies et des biens face aux risques multiples auxquels ils sont exposés, tout en renforçant la résilience collective et territoriale, dans le respect des principes d'équité de genre, d'inclusion, de sécurité humaine et de bonne gouvernance dans une perspective de développement durable.

2. Les principes directeurs

Le PNGRD 2019 - 2030 repose sur les principes de base ci-dessous, qui doivent orienter l'atteinte de chacun des résultats.

- (i) L'État haïtien est souverain et responsable au premier chef de la prévention et de la réduction des risques de catastrophe ;
- (ii) La gestion des risques de catastrophe vise à protéger les personnes, leurs biens, leur santé, leurs moyens de vie et

leurs avoirs productifs, ainsi que leurs richesses culturelles et environnementales, en garantissant la promotion et la protection de tous les droits de l'homme, y compris son droit au développement ;

- (iii) L'humain demeure au centre des actions de GRD. À cet effet, un effort de ciblage, qui reflète une sensibilité au genre et à l'inclusion, s'avère nécessaire dans toute intervention pour atteindre les individus et les communautés les plus vulnérables aux désastres ;
- (iv) En matière de réduction des risques et de réponse aux désastres, les responsabilités doivent être partagées entre le gouvernement central, les instances déconcentrées et décentralisées, les secteurs publics et privés, y compris les entreprises et les universités, pour garantir la coordination, la collaboration, le développement de synergie et le suivi des actions ;
- (v) La réduction des risques de catastrophe suppose l'engagement et la coopération de la société dans son ensemble. Elle suppose aussi l'autonomisation et la participation globale et non discriminatoire de la population. De plus, elle doit être sensible au genre et inclusive, avec une attention particulière à l'amélioration du travail bénévole organisé des citoyens ;

- (vi) Il est nécessaire d'assurer l'espace suffisant pour une participation ample, voire massive des femmes et des organisations de femmes dans la GRD, conformément à la Constitution haïtienne qui consacre « le principe de quota d'au moins 30 % de femme [...] à tous les niveaux de la vie nationale, notamment dans les services publics » (art. 17.1). La participation doit être réelle et non réduite à une présence stéréotypée (reproduisant la division traditionnelle du travail) et superficielle.

3. Les objectifs global et stratégiques

Le PNGRD 2019-2030 vise à accroître significativement et durablement la résilience d'Haïti, de ses institutions nationales et de ses collectivités territoriales face aux catastrophes, en vue de contribuer à l'amélioration et la sécurisation des conditions de vie. Pour atteindre ce but, il faut de manière spécifique :

- (i) Garantir une bonne connaissance des risques de catastrophe sur l'ensemble du territoire national grâce au renforcement des capacités techniques, matérielles et financières des institutions à la fois aux échelles nationale et décentralisée de la GRD;
- (ii) Renforcer le dispositif politique, institutionnel et légal pour favoriser les initiatives et innovations en matière de GRD;
- (iii) Renforcer le développement et l'utilisation de mécanismes financiers innovants et pérennes permettant de réduire les facteurs de risques et de faciliter la résilience des communautés et des institutions;

- (iv) Renforcer les capacités techniques, matérielles et financières des institutions nationales, départementales, communales et locales en charge de la préparation et de la réponse aux désastres en vue de gérer efficacement les urgences liées aux désastres et favoriser un relèvement et une reconstruction résilients.

4. Les axes stratégiques et résultats finaux





Axe stratégique 1

Améliorer la connaissance des risques de catastrophe dans toutes leurs dimensions au niveau central, départemental, communal et local

CIBLE : En 2030, 55% de la population haïtienne a une meilleure connaissance des risques de catastrophe auxquels elle est exposée et est informée des différentes mesures de protection - incluant instruments et outils - existantes.

INDICATEUR : Pourcentage de la population informée sur les risques et sur les mesures de protection.



RÉSULTAT 1.1 : Les risques tant au niveau national et local sont identifiés, évalués et leur profil contribue de façon adéquate à la prise de décision

ACTIVITÉS :

- Réaliser des diagnostics des risques et développer des modèles adaptés aux différents secteurs de la vie nationale;
- Harmoniser les méthodologies de cartographie des risques au niveau national et développer un schéma national de cartographie des risques;
- Réaliser une base données unifiée et dynamique sur les risques de désastre en Haïti, qui sera actualisée périodiquement;
- Réaliser des études complémentaires de vulnérabilité des écosystèmes côtiers et marins, des établissements humains et des enjeux importants au phénomène de l'érosion, en relation avec le secteur privé des affaires et le secteur touristique;
- Instituer l'évaluation systématique et périodique de la vulnérabilité aux catastrophes à l'intérieur de chaque secteur, y compris les secteurs productifs (agriculture, commerce et industrie, tourisme);
- Évaluer systématiquement les équipements et outils de collecte et d'analyse de données sur les risques de catastrophe, sur l'ensemble du territoire national, et en assurer la disponibilité;
- Rechercher les liens avec les institutions spécialisées de la région dans le domaine de la surveillance et de la gestion des risques.



RÉSULTAT 1.2 : Les institutions publiques et privées tant nationales, locales que communautaires ont accès à des données fiables, désagrégées au moins selon le genre, l'âge et le handicap sur les risques de catastrophe et sont en mesure de produire des outils d'aide à la décision

ACTIVITÉS :

- Développer la capacité des utilisateurs finaux de données à indexer et cartographier les risques face aux aléas majeurs et en tenant compte des spécificités liées au genre et à la situation de handicap ;
- Mettre, en conformité avec la politique d'aménagement du territoire et de développement local, un dispositif pour assister les collectivités territoriales dans la production de cartes thématiques spécifiques d'aide à la décision pour la réduction des risques existant et le contrôle des risques émergents ;
- Développer des protocoles et des manuels de procédures qui lient les producteurs et les fournisseurs de données aux utilisateurs finaux axés, entre autres, sur la fiabilité et les délais de réception des données ;
- Fournir des informations climatiques spécifiques à chaque secteur, particulièrement ceux produisant les moyens de subsistance.



RÉSULTAT 1.3 Le système national d'alerte précoce est renforcé et relayé par les systèmes d'alerte précoce (SAP) communautaires

ACTIVITÉS

- Évaluer, adapter et mettre à jour les systèmes d'alerte précoce existants et fixer les niveaux de responsabilité dans la production et la diffusion de l'alerte ;
- Accroître la redondance des canaux de communication de l'alerte à tous les niveaux ;
- Réglementer la diffusion des alertes en respectant le temps et la couverture géographique.



RÉSULTAT 1.4 Les populations tant au niveau urbain que rural adoptent des mesures de prévention face aux risques de catastrophe

ACTIVITÉS

- Définir et faire appliquer des guides de conduite à tenir pour les populations face aux risques dans des formats adaptés ;
- Intégrer la GRD dans les curricula de formation scolaire, universitaire et professionnel ;
- Dresser des partenariats public-privé solides pour la mobilisation de ressources financières et technologiques en lien avec la diffusion et le suivi des messages ;
- Mettre en place une politique nationale de bénévolat dans le domaine de la sensibilisation du public et la diffusion de l'alerte ;
- Apporter un soutien au mécanisme de coordination interinstitutionnel sur la sensibilisation des risques de catastrophe.



Axe stratégique 2

Améliorer la gouvernance de la GRD à travers un dispositif politique, institutionnel et légal

CIBLE : Au moins trois cadres réglementaires et juridiques en rapport avec la GRD sont adoptés et dix mécanismes et structures de coordination sont fonctionnels.

INDICATEUR : Nombre de cadres réglementaires adoptés et nombre de mécanismes de coordination fonctionnels.



RÉSULTAT 2.1 : Le cadre politique, institutionnel et normatif de la GRD est renforcé et permet aux secteurs d'assumer leurs responsabilités selon les principes de la transparence et de la redevabilité.

ACTIVITÉS :

- Organiser un plaidoyer de haut niveau pour l'adoption et la promulgation des projets de loi portant création, organisation et fonctionnement du SNGRD et de la DGPC;
- Renforcer les capacités techniques des commissions compétentes au niveau de la Chambre des députés et du Sénat pour une meilleure appréhension de la GRD;
- Instaurer une représentation des femmes (un minimum de 30 %) et des personnes vivant en situation de handicap à tous les niveaux de représentation du SNGRD;
- Doter l'ensemble des entités du SNGRD de capacités de coordination (institutionnelles, légales, techniques et financières) pour leur permettre de mettre en œuvre et d'assurer le suivi du PNGRD 2019 - 2030;
- Doter le secteur privé d'un cadre normatif et réglementaire inclusif en lien avec la GRD et les changements climatiques;
- Renforcer l'intégration de la société civile organisée (groupes professionnels, organisations locales, regroupements d'Haïtiennes et Haïtiens vivant à l'étranger, associations socioprofessionnelles, etc.) dans les différentes composantes du SNGRD;
- Prendre en compte les cultures populaires et paysannes dans les efforts de sensibilisation et intégrer ces populations dans les activités du SNGRD;
- Favoriser un cadre intégré de travail des différents intervenants dans le domaine foncier et de la GRD.



RÉSULTAT 2.2 Les secteurs intègrent/renforcent la dimension GRD dans leur système de planification

ACTIVITÉS :

- Développer, diffuser des guides et former les acteurs impliqués dans la préparation du budget national sur les techniques d'intégration de la GRD dans les documents de planification et de développement aussi bien au niveau national que territorial ;
- Doter les secteurs d'outils pour la prise en compte de la GRD et en lien avec la sécurité humaine dans les processus de planification et d'aménagement urbains ;
- Prendre en compte la dimension thématique de la GRD et de la sécurité humaine dans les études d'impacts environnementaux (EIE) ;
- Mettre en place des référentiels centrés sur le genre et le handicap dans les processus de planification et de budgétisation GRD ;
- Procéder à la révision, l'adoption et la promulgation du code national du bâtiment en Haïti (CNBH) ;
- Réviser et mettre en œuvre la politique nationale en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme et de l'habitat ;
- Vulgariser et mettre en œuvre le guide méthodologique d'intégration de la GRD et de la sécurité humaine dans les projets d'aménagements et de construction initiés par le MPCE ;



Axe stratégique 3

Développer et utiliser des mécanismes financiers durables et innovants afin d'accroître la résilience des communautés et des institutions et réduire les facteurs de risques de catastrophe

CIBLE : D'ici 2030, 30% des investissements publics, privés et communautaires sont protégés par des politiques de transfert de risque.

INDICATEUR : Pourcentage d'investissements publics et privés bénéficiant d'une couverture d'assurance.



RÉSULTATS 3.1 : Les fonds GRD mobilisés par l'État et ses partenaires augmentent substantiellement et sont utilisés efficacement

ACTIVITÉS :

- Mettre en place un fonds commun national en GRD qui sera alimenté par les ressources financières internes nationales et un fonds commun des donateurs (FCD) et en définir les modalités de gestion;
- Élargir l'assiette financière du fonds d'intervention d'urgence national et l'étendre à la préparation aux urgences;
- Intégrer les indicateurs GRD dans le système de suivi des investissements publics et de l'aide externe ;
- Renforcer le mécanisme de solidarité nationale en faveur de la GRD en mobilisant en priorité les Haïtiennes et les Haïtiens de la diaspora;
- Mettre en place un système incitatif de mobilisation de ressources pour la GRD et la lutte contre le changement climatique à tous les niveaux.



RÉSULTATS 3.2 : Des assurances risques de désastre sont développées/améliorées et sont accessibles aux catégories vulnérables aux catastrophes

ACTIVITÉS :

- Mettre en place un système participatif, transparent avec une obligation de rendre compte sur l'utilisation des fonds mobilisés à travers le mécanisme d'assurance paramétrique en GRD;
- Définir et mettre en place un système national inclusif d'assurance et de réassurance des risques de désastre ;
- Promouvoir un partenariat public-privé pour la mise en place du système national d'assurance et de réassurance des risques de désastre ;
- Mettre en place des outils pour mesurer les performances des assurances désastres.



Axe stratégique 4

Assurer efficacement la préparation, la réponse et le relèvement rapide post-désastre à travers le renforcement des capacités techniques, matérielles et financières des institutions nationales, départementales, communales et locales en charge de la gestion des désastres.

CIBLES : D'ici 2030, le pays est doté de contingence pour au moins quatre risques (séismes, cyclones, épidémies, sécheresse) au niveau national, départemental, communal et sectoriel.

INDICATEURS :

- Nombre de plans de contingence élaborés à tous les niveaux;
- Nombre de centres d'opérations d'urgence équipés et fonctionnels;
- Nombre de stock d'urgence prépositionnés;
- Montant de ressources financières mobilisées;
- Évidence de la capacité de relèvement.



RÉSULTAT 4.1 : Les institutions nationales et locales en charge de la réponse aux urgences ont les capacités techniques et financières leur permettant d'élaborer et mettre en œuvre leurs activités de planification des urgences et de relèvement sensibles au genre et au handicap

ACTIVITÉS

- Assurer la cohérence, l'harmonisation, le test et la mise à jour réguliers de tous les instruments et outils de planification de réponse à tous les niveaux;
- Accroître le mécanisme interinstitutionnel de communication d'urgence existant;
- Mettre en œuvre et évaluer les stratégies d'information du public en situation d'urgence;
- Conduire des évaluations post-désastres sectoriels en utilisant des outils usuels, de pointe et adaptés permettant de faire des analyses rapides et fiables pour une réponse ciblée et efficace
- Mettre à jour régulièrement et rendre opérationnelles les stratégies d'évacuation et de retour aux foyers en toute dignité, dans le respect de la charte humanitaire;
- Fournir aux différents centres d'opérations d'urgence et aux cellules de crise au sein des secteurs les capacités de fonctionnement adéquates;
- Assurer une meilleure coordination et un meilleur contrôle des actions de planification et de réponse à tous les paliers du SNGRD;
- Élaborer et mettre en œuvre un cadre national de relèvement rapide et de reconstruction;
- Impliquer les populations dans les processus de

planification et de mise en œuvre de la réponse aux urgences et assurer une représentation du quota d'au moins de 30% de femmes à toutes les instances de décision;

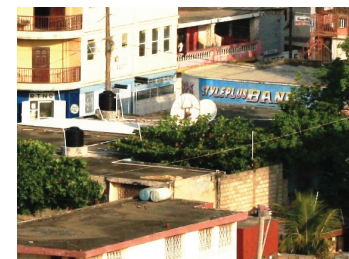
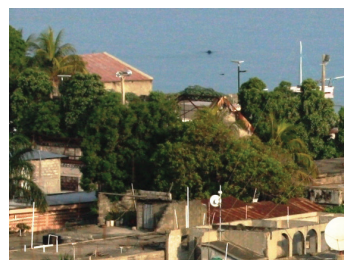
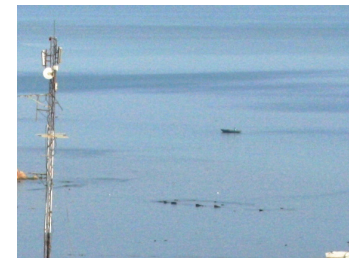
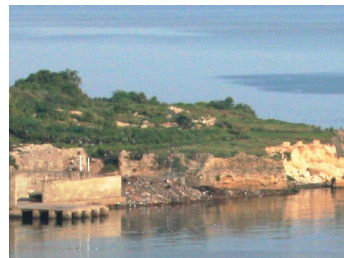
- Explorer et analyser les mécanismes innovants d'appel à l'aide nationale et internationale pour la réponse et le relèvement.



RÉSULTAT 4.2 : L'implication des volontaires pour les interventions d'urgence et de relèvement est régularisée au sein du SNGRD

ACTIVITÉS :

- Mettre en place un dispositif efficace et inclusif de gestion des volontaires au sein du SNGRD qui prend en compte le genre et le handicap dans la sélection et le déploiement des équipes;
- Mettre en place un dispositif de protection et de valorisation des volontaires;
- Mettre en place un système de volontariat senior en GRD.







Cadre de mise en œuvre, de suivi et de contrôle

1. Les conditions de succès de la mise en œuvre

Dorénavant, les différents gouvernements devront s'engager à assurer le pilotage général de la mise en œuvre et du suivi du nouveau référentiel national en matière de GRD, dans un souci de continuité de l'État et de durabilité des interventions. Les partenaires techniques et financiers d'Haïti doivent également s'inscrire dans cette dynamique.

Par ailleurs, le PNGRD 2019 - 2030 sera décliné, à la différence à son précurseur, en plan chiffré, en plans triennaux et annuels. Ce choix de programmation et de réforme devra s'étendre aux niveaux sectoriel et territorial. Aussi, est-il fondamental de mettre en place des mécanismes efficaces qui ciblent de façon spécifique les vulnérabilités des secteurs prioritaires et des communautés à risques.

2. Le dispositif institutionnel de mise en œuvre

Pour obtenir ces résultats, le SNGRD doit être fonctionnel et les institutions et plateformes de coordination, qui le composent, efficaces tant au niveau central que local. Le schéma proposé pour la mise en œuvre du PNGRD 2019-2030 tient compte du caractère multisecto-

riel, multidimensionnel, transversal et décentralisé de la GRD. Il fait appel non seulement aux institutions du pays mais aussi aux partenaires techniques et financiers d'Haïti¹. L'approche de gestion intégrée sera privilégiée pour une mise en œuvre harmonieuse, synergique et coordonnée du PNGRD 2019 - 2030, sous le leadership des institutions publiques, tant au niveau sectoriel que territorial.

Le PNGRD 2019-2030 consacre une réorganisation du SNGRD dans la continuité de l'ancienne stratégie. Ainsi, le **CNGRD** demeure la plus haute instance du SNGRD. Présidé par le Premier ministre, il est composé de tous les ministres et secrétaires d'État du gouvernement, du président de la Croix Rouge haïtienne et élargi au président du Parlement (Projet de loi de création du SNGRD, 2019).

Le **SPGRD** est l'instance de coordination technique par excellence, composée de représentantes et représentants de haut niveau dûment désignés par leur ministère respectif. Il doit veiller à la conformité des plans opérationnels des secteurs au PNGRD.

La **table sectorielle et thématique Risques et Désastres** a pour mandat de coordonner et de suivre l'exécution du PNGRD, d'adresser les rapports périodiques au CNGRD.

¹Ministères sectoriels, administration des collectivités territoriales, entités du secteur privé, organisations non gouvernementales (ONG), organisations de la société civile (OSC) et communautés locales sont impliqués dans l'organisation du SNGRD.

Le **MPCE et MICT** assureront conjointement la planification et la coordination générale de la mise en œuvre du PNGRD 2019 - 2030. Ils seront assistés d'un secrétariat technique doté d'une position stratégique forte, composé des directeurs généraux de la Planification et de la Protection civile, ainsi que du directeur du CAED.

Du point de vue opérationnel, les unités d'études et de programmation des ministères (UEP) sont chargées de la programmation et de la planification d'actions en GRD et l'intégration des critères de risques dans la planification du développement.

Toutes les autres instances du SNGRD seront renforcées et conserveront leurs rôles pour concourir à la mise en œuvre du PNGRD :

- (i) Les **COU**, entités activées en cas de catastrophe imminente ou avérée aux niveaux national (COUN), départemental (COUD), communal (COUC) et local (COUL).
- (ii) Les **comités thématiques**, plateformes transversales établies par le SPGRD, qui se composent de représentantes et représentants de différentes institutions. Ils doivent travailler sur des actions spécifiques à partir de thématiques clairement définies en matière de gestion des risques ou dans d'autres domaines identifiés par le SPGRD.
- (iii) Les **comités institutionnels/sectoriels**, qui traitent de la problématique de la GRD au sein de chaque institution ou secteur. Leur responsabilité est d'établir des plans institutionnels ou sectoriels pour la GRD.
- (iv) Les **comités départementaux, communaux et locaux de GRD**, qui garantissent la décentralisation des actions en

matière de GRD, en impliquant les autorités publiques et les organisations à chaque niveau administratif.

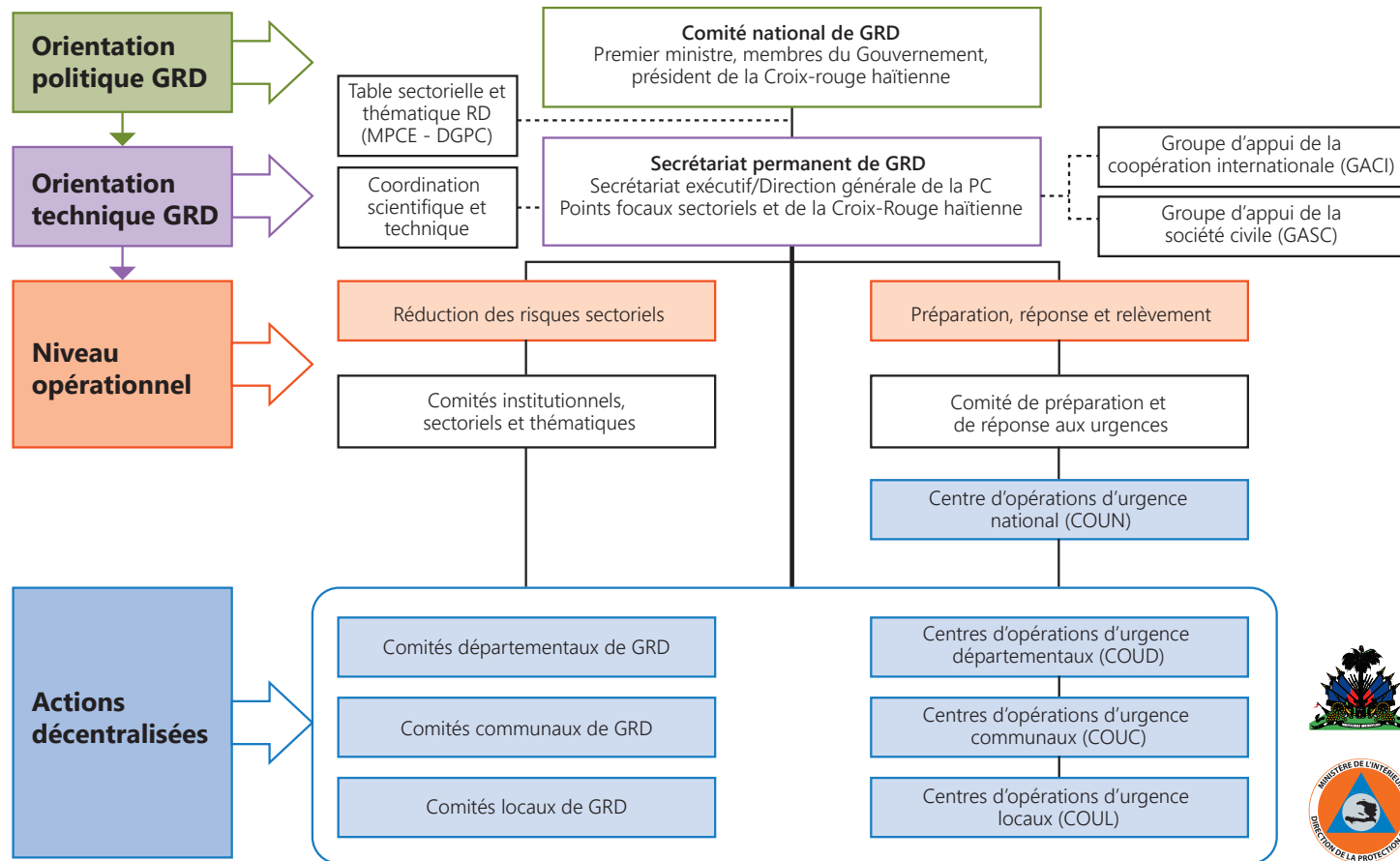
- (v) Les **structures opérationnelles** existantes, notamment les « brigades » et les EIC.
- (vi) Le **GACI**, qui continuera à fournir au SNGRD des avis motivés sur l'application et l'orientation du PNGRD 2019 - 2030 et à le soutenir en matière d'assistance technique et financière.
- (vii) Le **GASC**, qui devra être formellement constitué. Les délégués désignés d'institutions de la société civile comme les associations du secteur privé des affaires, les associations socioprofessionnelles, les confessions religieuses et les universités doivent s'y regrouper pour une consolidation du partenariat public-privé dans différentes sphères d'action.

3. Le suivi du PNGRD

Concernant les aspects opérationnels, le système de rapportage du PNGRD 2019 - 2030 se conformera au système de suivi en vigueur dans l'administration publique, à travers les directions d'étude, de programmation et de suivi (DEPS) des ministères et le MPCE. Trois autres niveaux de suivi, ayant trait aux résultats d'effet des axes stratégiques, seront assurés de la manière suivante :

- (i) Le CNGRD, dans son rôle de pilotage, se réunira sur présentation annuelle de l'état d'avancement du PNGRD 2019 - 2030 par la TSTRD. Il fournira ses avis et orientations pour la mise en œuvre du cadre et le suivi de la coordination des politiques publiques sectorielles en matière de GRD;

Organigramme du Système national de gestion des risques de désastre



- (ii) La TSTRD, conformément à son mandat de coordonner et de suivre l'exécution du PNGRD 2019 - 2030, enverra des rapports annuels au CNGRD par le biais du MICT;
- (iii) Un niveau de suivi technique est confié au SPGRD et à la DPC. Ces derniers présenteront conjointement, chaque semestre, un rapport d'état d'avancement des plans sectoriels découlant du plan opérationnel de mise en œuvre du PNGRD 2019-2030.

4. Les ressources financières

La mise en œuvre du PNGRD 2019-2030 dépendra du niveau de mobilisation des ressources financières nécessaires tant internes qu'externes :

(a) Ressources internes

La mobilisation des ressources internes portera sur :

- L'intégration dans le budget de tous les ministères et des collectivités territoriales d'une ligne budgétaire allouée à la GRD;
- La bonne exécution des subventions, des annulations de dette, des ressources mobilisées des systèmes d'assurance paramétriques;
- Les ressources issues des partenariats avec les entreprises privées nationales et internationales;
- La contribution des collectivités locales, des associations notamment des Haïtiennes et Haïtiens vivant à l'extérieur, des ONG et autres acteurs nationaux;
- Les financements innovants;
- L'incitation aux dons et legs en faveur de la GRD, etc.

(b) Ressources externes

La mobilisation des ressources externes passe par le renforcement de la coopération bilatérale et multilatérale dans le cadre des aides financières des partenaires.







Matrice des résultats

Résultats	Intervention/ Activités	Principales institutions responsables de la mise en œuvre
Axe stratégique 1 : Améliorer la connaissance des risques de catastrophe dans toutes leurs dimensions au niveau central, départemental, communal et local.		
Résultat 1.1 Les risques tant au niveau national et local sont identifiés, évalués et leur profil contribue de façon adéquate à la prise de décision	Réaliser des diagnostics des risques et développer des modèles adaptés aux différents secteurs de la vie nationale	Comité scientifique et technique
	Harmoniser les méthodologies de cartographie des risques au niveau national et développer un schéma national de cartographie des risques	CNIGS
	Réaliser une base données unifiée et dynamique sur les risques de désastres en Haïti, qui sera actualisée périodiquement	CNIGS
	Réaliser des études complémentaires de vulnérabilité des écosystèmes côtiers et marins, des établissements humains et des enjeux importants au phénomène de l'érosion en relation avec le secteur privé des affaires et le secteur touristique	Ministère de l'Environnement
	Instituer l'évaluation systématique et périodique de la vulnérabilité aux catastrophes en Haïti à l'intérieur de chaque secteur, y compris les secteurs productifs (agriculture, commerce et industrie, tourisme)	ONEV
	Évaluer systématiquement les équipements et outils de collecte et d'analyse de données sur les risques de catastrophe sur l'ensemble du territoire national et en assurer la disponibilité	CNIGS
	Rechercher les liens avec les institutions spécialisées de la région dans le domaine de la surveillance et de la gestion des risques	BME, UHM, CODOMAR

Résultats	Intervention/ Activités	Principales institutions responsables de la mise en œuvre
Résultat 1.2 Les institutions publiques et privées tant nationales, locales que communautaires ont accès à des données fiables, désagrégées au moins selon le genre, l'âge et le handicap sur les risques de catastrophe et sont en mesure de produire des outils d'aide à la décision	Développer la capacité des utilisateurs finaux de données à indexer et cartographier les risques face aux aléas majeurs et en tenant compte des spécificités genre et handicap	CNIGS
	Mettre, en conformité avec la politique d'aménagement du territoire et de développement local, un dispositif pour assister les collectivités territoriales dans la production de cartes thématiques spécifiques d'aide à la décision pour la réduction des risques existant et le contrôle des risques émergents	CNIGS, CIAT, MICT/DCT
	Développer des protocoles et des manuels de procédures qui lient les producteurs et les fournisseurs de données aux utilisateurs finaux axés, entre autres, sur la fiabilité et les délais de réception des données	CNIGS
	Fournir des informations climatiques spécifiques à chaque secteur, particulièrement ceux produisant les moyens de subsistance	UHM, OFNAC
Résultat 1.3 Le système national d'alerte précoce est renforcé et relayé par les SAP communautaires	Évaluer, adapter et mettre à jour les systèmes d'alerte précoce existants et fixer les niveaux de responsabilité dans la production et la diffusion de l'alerte	UHM, DPC
	Accroître la redondance des canaux de communication de l'alerte à tous les niveaux	DPC
	Réglementer la diffusion des alertes en respectant le temps et la couverture géographique	DPC
Résultat 1.4 Les populations tant au niveau urbain que rural adoptent des mesures de prévention face aux risques de catastrophe	Définir et faire appliquer des guides de conduite à tenir pour les populations face aux risques dans des formats adaptés	DPC
	Intégrer la GRD dans les curricula de formation scolaire, universitaire et professionnel	MENFP
	Dresser des partenariats public-privé solides pour la mobilisation de ressources financières et technologiques pour la diffusion et le suivi des messages	CFI
	Mettre en place une politique nationale de bénévolat dans le domaine de la sensibilisation du public et la diffusion de l'alerte	DPC, CRH
	Apporter un soutien au mécanisme de coordination interinstitutionnel sur la sensibilisation des risques majeurs	DPC

Résultats	Intervention/ Activités	Principales institutions responsables de la mise en œuvre
Axe stratégique 2 : Améliorer la gouvernance de la GRD à travers un dispositif politique, institutionnel et légal		
Résultat 2.1 Le cadre politique, institutionnel et normatif de la GRD est renforcé et permet aux secteurs d'assumer leurs responsabilités selon les principes de la transparence et de la redevabilité	Organiser un plaidoyer de haut niveau pour l'adoption et la promulgation des projets de loi portant création, organisation et fonctionnement du SNGRD et de la DGPC	MICT/DPC
	Renforcer les capacités techniques des commissions compétentes au niveau de la Chambre des députés et du Sénat pour une meilleure appréhension de la GRD	MICT/DPC
	Instaurer une représentation des femmes (un minimum de 30 %) et des personnes vivant en situation de handicap à tous les niveaux de représentation du SNGRD	MCDFD, BSEIPH
	Doter l'ensemble des entités du SNGRD de capacités de coordination (institutionnelles, légales, techniques et financières) pour leur permettre de mettre en œuvre et d'assurer le suivi du PNGRD 2019 - 2030	MEF, MPCE
	Doter le secteur privé d'un cadre normatif et réglementaire inclusif en lien avec la GRD et les changements climatiques	MCI
	Renforcer l'intégration de la société civile organisée (groupes confessionnels, organisations locales, regroupements d'Haïtiennes et d'Haïtiens vivant à l'étranger, associations socioprofessionnelles, etc.) dans les différentes composantes du SNGRD	MAS, MAEC, MHAVE
	Prendre en compte les cultures populaires et paysannes dans les efforts de sensibilisation et intégrer ces populations dans les activités du SNGRD	DPC/CTESP
	Favoriser un cadre intégré de travail des différents intervenants dans le domaine foncier et de la GRD	CIAT
Résultat 2.2 Les secteurs intègrent/renforcent la dimension GRD dans leur système de planification	Développer, diffuser des guides et former les acteurs impliqués dans la préparation du budget national sur les techniques d'intégration de la GRD dans les documents de planification et de développement aussi bien au niveau national que territorial	MPCE/CAED
	Doter les secteurs d'outils pour la prise en compte de la GRD et en lien avec la sécurité humaine dans les processus de planification et d'aménagement urbains	ONEV
	Prendre en compte la dimension thématique de la GRD et de la sécurité humaine dans les études d'impacts environnementaux	MDE, MICT/DPC

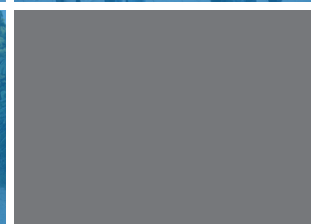
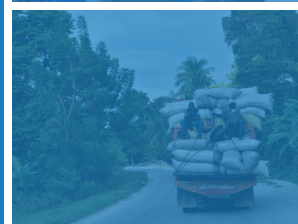
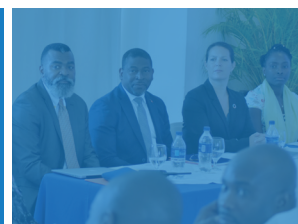
Résultats	Intervention/ Activités	Principales institutions responsables de la mise en œuvre
	Mettre en place des référentiels centrés sur le genre et le handicap dans les processus de planification et de budgétisation GRD	MCFDF. BSEIPH
	Procéder à la révision, à l'adoption et la promulgation du code national du bâtiment en Haïti (CNBH)	MTPTC
	Réviser et mettre en œuvre la politique nationale en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme et de l'habitat	CIAT
	Vulgariser et mettre en œuvre le guide méthodologique d'intégration de la GRD et de la sécurité humaine dans les projets d'aménagements et de construction initié par le MPCE	MPCE
Axe stratégique 3 : Développer et utiliser des mécanismes financiers durables et innovants afin d'accroître la résilience des communautés et des institutions et réduire les facteurs de risques de catastrophe		
Résultats 3.1 Les fonds GRD mobilisés par l'État et ses partenaires augmentent substantiellement et sont utilisés efficacement	Mettre en place un fonds commun national en GRD qui sera alimenté par les ressources financières internes nationales et un fonds commun des donateurs (FCD) et en définir les modalités de gestion	MEF
	Élargir l'assiette financière du fonds d'intervention d'urgence national et l'étendre à la préparation aux urgences	MEF
	Intégrer les indicateurs GRD dans le système de suivi des investissements publics et de l'aide externe	MEF
	Renforcer le mécanisme de solidarité nationale en faveur de la GRD en mobilisant en priorité les Haïtiennes et Haïtiens de la diaspora	MHAVE
	Mettre en place un système incitatif de mobilisation de ressources pour la GRD et la lutte contre le changement climatique à tous les niveaux	MEF
Résultats 3.2 Des assurances risques de désastre sont développées/améliorées et sont accessibles aux catégories vulnérables aux catastrophes	Mettre en place un système participatif, transparent avec une obligation de rendre compte sur l'utilisation des fonds mobilisés à travers le mécanisme d'assurance paramétrique en GRD;	MEF
	Définir et mettre en place un système national inclusif d'assurance et de réassurance des risques de désastre	Secteur assurance public et privé, mutuels de crédit

Résultats	Intervention/ Activités	Principales institutions responsables de la mise en œuvre
	Promouvoir un partenariat public-privé pour la mise en place du système national d'assurance et de réassurance des risques de désastre	Secteur assurance public et privé, mutuels de crédit
	Mettre en place des outils pour mesurer les performances des assurances désastres	MEF
Axe stratégique 4 : Assurer efficacement la préparation, la réponse et le relèvement rapide post-désastre à travers le renforcement des capacités techniques, matérielles et financières des institutions nationales, départementales, communales et locales en charge de la gestion des désastres		
Résultat 4.1 Les institutions nationales et locales en charge de la réponse aux urgences ont les capacités techniques et financières leur permettant d'élaborer et mettre en œuvre leurs activités de planification des urgences et le relèvement sensibles au genre et le handicap	Assurer la cohérence, l'harmonisation, le test et la mise à jour réguliers de tous les instruments et outils de planification de réponse à tous les échelons et au niveau de tous les secteurs	MICT/DPC
	Accroître le mécanisme interinstitutionnel de communication d'urgence existant	Tous les secteurs
	Mettre en œuvre et évaluer les stratégies d'information du public en situation d'urgence	Tous les secteurs
	Conduire des évaluations post-désastres sectoriels en utilisant des outils usuels, de pointe et adaptés permettant de faire des analyses rapides et fiables pour une réponse ciblée et efficace	Tous les secteurs
	Mettre à jour régulièrement et rendre opérationnelles les stratégies d'évacuation et de retour aux foyers en toute dignité, dans le respect de la charte humanitaire	MAST, secteur Protection sociale
	Fournir aux différents centres d'opération d'urgence et aux cellules de crise au sein des secteurs les capacités de fonctionnement adéquates	MEF, MICT
	Assurer une meilleure coordination et un meilleur contrôle des actions de planification et de réponse à tous les paliers du SNGRD	MICT/DPC
	Élaborer et mettre en œuvre un cadre national de relèvement rapide et de reconstruction	MPCE
	Impliquer les populations dans les processus de planification et de mise en œuvre de la réponse aux urgences et assurer une représentation du quota d'au moins de 30 % de femmes à toutes les instances de décision	MPCE

Résultats	Intervention/ Activités	Principales institutions responsables de la mise en œuvre
	Explorer et analyser les mécanismes innovants d'appel à l'aide nationale et internationale pour la réponse et le relèvement	Primature, MAE
Résultat 4.2 L'implication des volontaires pour les interventions d'urgence du relèvement est régularisée au sein du SNGRD	Mettre en place un dispositif efficace et inclusif de gestion des volontaires GRD au sein du SNGRD qui prend en compte le genre et le handicap dans la sélection et le déploiement des équipes	MICT/DPC, CRH
	Mettre en place un dispositif de protection et de valorisation des volontaires	MICT/DPC, CRH
	Mettre en place un système de volontariat senior en GRD	MICT/DPC, CRH







IV

Annexes



Cadre juridique de la GRD en Haïti

Un cadre normatif et juridique adapté doit sous-tendre la politique nationale de gestion des risques de catastrophe, au même titre que les structures institutionnelles, qui sont mises en place progressivement. Il est important pour le renforcement de la gouvernance des risques aux fins de la prévention, de l'atténuation, de la préparation, des interventions, du relèvement et de la reconstruction. Actuellement, le SNGRD est soutenu par la Constitution de la république d'Haïti, notamment les articles 19, 23, 136, 111, 111-1, 111-2 et 236, mais aussi par des procédures spéciales - il est vrai juridiquement non contraignantes - et d'autres dispositions législatives en vigueur, dont entre autres :

La loi du 16 septembre 1966 créant le Fonds d'urgence.- Cette loi consacre un mécanisme de financement de fonds spécifiques pour la réponse aux catastrophes, par le prélèvement d'une taxe de 1 % du salaire des employés de l'État, appliqué par la suite aux salariés du secteur privé. Ce fonds n'est pas soumis

aux restrictions budgétaires normales [*Journal officiel de la république d'Haïti, Le Moniteur, N° ..., septembre 1966*].

Le décret du 17 mai 1990 sur l'organisation et le fonctionnement du ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales.- Ce décret organique attribue la compétence en matière de protection civile au ministère et l'autorise à prendre les mesures de prévention et de secours que requiert la sauvegarde des populations, notamment en cas de calamités publiques [*Journal officiel de la république d'Haïti, Le Moniteur, N° 48, jeudi 31 mai 1990*]

Le décret du 17 mai 1990 créant dans chaque département géographique une représentation civile du pouvoir exécutif dénommée délégation et fixant les missions et attributions des délégués et vice-délégués.- Le délégué a pour attribution de coordonner les services de protection civile, tels la

Croix-Rouge, le corps des pompiers, la section pré-désastre et autres services à vocation similaire (art. 7-6) [*Journal officiel de la république d'Haïti, Le Moniteur, N° 48, jeudi 31 mai 1990*].

Le Plan national de réponse aux urgences de la République d'Haïti.- Le PNRU fournit un cadre de structuration pour les interventions en réponse à une urgence ou un désastre. Il décrit les mécanismes de mobilisation de ressources et d'organisation des secours après une urgence ou une catastrophe [*Haïti, 2001, révisé en 2019*].

Le décret du 12 octobre 2005 portant sur la gestion de l'environnement et de régulation de la conduite des citoyens et citoyennes pour un développement durable.- Dans un de ses chapitres, le texte traite de la responsabilité de l'État dans la prévention, la réponse aux désastres; l'identification, la cartographie des risques; l'établissement de normes

pour la prévention et l'atténuation des risques climatiques, météorologiques et sismiques [Journal officiel de la république d'Haïti, Le Moniteur, N° 11, jeudi 26 janvier 2006].

Le décret du 1^{er} février 2006 fixant l'organisation et le fonctionnement des sections communales, conformément à la Constitution et dans la perspective de la fourniture adéquate des services publics à la population, du développement local et de la démocratie participative.-

Le texte identifie la protection civile, l'assistance et les secours parmi les champs de compétences techniques de la section communale (art. 50) et donnent les attributions du CASEC en matière de protection civile [Journal officiel de la république d'Haïti, Le Moniteur, N° 49, mardi 30 mai 2006].

Le décret du 1^{er} février 2006 fixant l'organisation et le fonctionnement de la collectivité municipale dite commune ou municipalité.- Ce texte, qui tient compte du décret-loi du 22 octobre 1982 sur les communes, attribue au conseil communal la création et l'administration des services de protection

civile communale (art. 134-7) [Journal officiel de la république d'Haïti, Le Moniteur, spécial N° 2, vendredi 2 juin 2006].

Le Manuel d'organisation et de fonctionnement du Centre d'opérations d'urgence national, en situation d'activation.-

Le manuel décrit les procédures pour la coordination et le contrôle des actions et les opérations conjointes que les institutions du SNGRD conduisent en appui aux centres d'opérations d'urgence départementaux en vue de garantir une réponse efficace et efficace en faveur de la population lors d'un événement dangereux [Haïti, 2006, la dernière révision date de 2017].

Les Procédures pour faciliter le dédouanement des produits et articles destinés aux victimes du tremblement de terre.-

Ces procédures du ministère de l'Économie et des Finances précisent les mesures générales et particulières, les étapes à suivre pour accélérer le dédouanement d'une série de produits et articles pour venir en aide aux victimes du séisme en général, à des familles ou à des groupes [Haïti, février 2010].

La loi du 15 avril 2010 portant amendement de la loi sur l'état d'urgence du 9 septembre 2008.-

En vertu de cette loi, les autorités centrales et locales - le délégué départemental sur requête motivée des maires des zones affectées - peuvent prendre les mesures jugées pour la protection des personnes et des biens lors d'une catastrophe « naturelle » réelle ou imminentes, à travers des mesures d'intervention et de rétablissement de la situation après l'événement. Les mesures adoptées pendant l'état d'urgence sont susceptibles de recours par-devant la cour des comptes et du contentieux administratif. [Journal officiel de la république d'Haïti, Le Moniteur, N° 29, lundi 19 avril 2010]

Autres instruments juridiques nationaux.-

L'institutionnalisation de la GRD s'appuie également sur la loi du 19 septembre 1982 portant sur la régionalisation, la loi du 22 août 1983 portant création de l'Organisation pré-désastre et de secours et décret du 14 janvier 1987 révisant cette loi, la loi du 13 mars 2012 portant sur l'intégration des personnes handicapées, les décrets organiques du MTPTC, du MARNDR, du MPCE, du MD...



Méthodologie d'élaboration du PNGRD 2019 - 2030

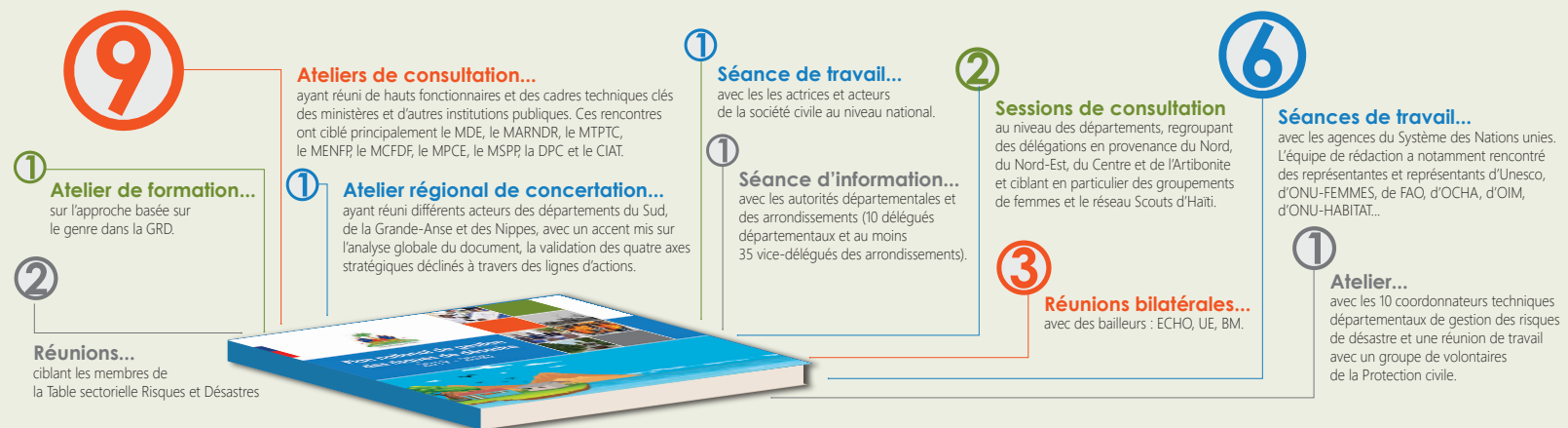
La première stratégie haïtienne de gestion des risques de désastre a été établie en 2001, à travers le PNGRD. Une quinzaine d'années plus tard, le Gouvernement haïtien a décidé de l'adapter au contexte. Dès lors, le SNGRD a lancé un processus participatif, qui aura duré quatre années. Il a d'abord procédé à la revue des référentiels disponibles en la matière, conduit des entretiens individuels et en groupes, en vue de l'initiation des débats sur le dossier. Ensuite, le SPGRD a réalisé plusieurs réunions, qui ont permis de dégager une

vision multisectorielle et inclusive du nouveau plan. Une équipe dédiée a animé des ateliers, forums et autres rencontres à travers le territoire (**fig. 5**). Cette démarche a ciblé les parties prenantes de la GRD en vue de les impliquer et de rassembler leurs contributions au processus de rédaction, mais aussi d'anticiper l'appropriation du PNGRD révisé.

Ces deux phases et un travail d'analyse ont permis d'établir la structure du document, les éléments de qualité, les objectifs, les

indicateurs et des actions explicites, capables de garantir la nécessaire transversalité de la nouvelle stratégie.

S'est ensuivie, dans les ministères sectoriels, une série d'ateliers de validation technique des axes stratégiques et résultats finaux du document, qui ont obtenu l'adhésion des niveaux central et territorial. Une fois finalisé, le PNGRD 2019 - 2030 a été soumis au niveau stratégique et politique du SNGRD pour sa validation et son appropriation.





Terminologie utilisée

Le PNGRD 2019 - 2030 s'appuie sur la terminologie relative à la réduction des risques de catastrophe, présentée à la 71^e session de l'Assemblée générale des Nations unies, en 2016, par le Groupe de travail intergouvernemental d'experts à composition non limitée.

Aléa.- Processus, phénomène ou activité humaine pouvant faire des morts ou des blessés ou avoir d'autres effets sur la santé, ainsi qu'entraîner des dégâts matériels, des perturbations socioéconomiques ou une dégradation de l'environnement.

Catastrophe.- Perturbation grave du fonctionnement d'une communauté ou d'une société à n'importe quel niveau par suite d'événements dangereux, dont les répercussions dépendent des conditions d'exposition, de la vulnérabilité et des capacités de la communauté ou de la société concernée, et qui peuvent provoquer des pertes humaines ou matérielles ou avoir des conséquences sur les plans économique ou environnemental.

Désastre¹.- Impact, trouble grave dans le fonctionnement d'une communauté ou d'une société, lorsque les pertes humaines, matérielles, économiques ou environnementales doivent être confrontées avec des ressources originellement destinées au développement. Un désastre est la matérialisation du risque. Il résulte de la combinaison convolutive d'une menace et la manifestation de la vulnérabilité, lorsque les capacités ou mesures préventives sont insuffisantes pour réduire les conséquences négatives du risque. [*Similaire à « catastrophe », qui est plutôt indicative d'une condition de pertes maximales et/ou extrêmes*].

Développement de capacités.- Processus par lequel les personnes, les organisations et la société entretiennent et renforcent continuellement leurs capacités pour atteindre leurs objectifs économiques et sociaux. Cette notion englobe tous les aspects liés à l'acquisition et à

.....
¹PNRU, 2009.

l'entretien des capacités au fil du temps. Elle recouvre non seulement l'apprentissage et les divers types de formation, mais également les efforts continuellement mis en œuvre pour développer les institutions et favoriser une prise de conscience de la part des décideurs, accroître les ressources financières, améliorer les systèmes d'information et créer un environnement favorable.

État de préparation.- Connaissances et capacités développées par les gouvernements, les organisations spécialisées dans l'intervention et le redressement, les communautés et les personnes afin de prendre les mesures de prévention, d'intervention et de redressement qui s'imposent face aux conséquences de catastrophes probables, imminentes ou en cours.

Événement dangereux.- Manifestation d'un aléa en un lieu donné et au cours d'une période déterminée.

Exposition.- Situation des personnes, infrastructures, logements, capacités de production et autres actifs tangibles situés dans des zones à risque.

Gestion des risques de catastrophe.- Mise en œuvre de politiques et stratégies de réduction des risques visant à empêcher l'apparition de nouveaux risques, à réduire ceux qui existent et à gérer le risque résiduel afin de renforcer la résilience et de limiter les pertes dues aux catastrophes.

Gouvernance des risques de catastrophe.- Ensemble des institutions, mécanismes, cadres politiques et juridiques et arrangements permettant d'orienter, de coordonner et de superviser les stratégies de réduction des risques de catastrophe et les domaines d'activité qui s'y rapportent.

Infrastructures essentielles.- Structures physiques, installations, réseaux et autres systèmes qui fournissent des services indispensables au fonctionnement socioéconomique d'une communauté ou d'une société.

Mesure d'atténuation.- Réduction ou limitation des conséquences négatives d'un événement dangereux.

Pertes économiques.- Ensemble des conséquences économiques, qui équivaut à la somme des pertes économiques directes et indirectes.

Pertes économiques directes : la traduction en valeur monétaire de la destruction totale ou partielle de biens matériels dans la zone touchée. Les pertes économiques directes sont presque synonymes de « dégâts matériels ».

Pertes économiques indirectes : la baisse de la valeur économique ajoutée provoquée par les pertes économiques directes ou les conséquences humaines et environnementales des catastrophes.

Planification des interventions d'urgence.- Processus de gestion permettant d'analyser les risques de catastrophe et de prendre les dispositions qui s'imposent pour apporter une réponse efficace et appropriée en temps voulu.

Plateforme nationale pour la réduction des risques de catastrophe.- Expression générique désignant les mécanismes nationaux de coordination et d'orientation pour la réduction des risques de catastrophe. Ces instances

multisectorielles et interdisciplinaires rassemblent des participants de la société civile et des secteurs public et privé et permettent d'assurer la participation de toutes les entités concernées au sein d'un même pays.

Prévention.- Activités et mesures permettant de prévenir de nouvelles catastrophes et de réduire les risques existants.

Reconstruction.- Rétablissement et rénovation durable à moyen et long termes des infrastructures essentielles, des services, des logements, des installations et des moyens de subsistance indispensables au bon fonctionnement d'une communauté ou d'une société touchée par une catastrophe, dans le respect des principes de développement durable et en veillant à améliorer leur résilience et à « reconstruire en mieux » afin de prévenir ou de réduire les futurs risques de catastrophe.

Reconstruire en mieux.- Fait d'organiser des phases de redressement, de remise en état et de reconstruction après une catastrophe pour accroître la résilience des pays et des communautés, en intégrant des mesures de réduction des risques de catastrophe aux processus de

rétablissement des infrastructures physiques et du système social et de revitalisation des moyens de subsistance, de l'économie et de l'environnement.

Réduction des risques de catastrophe.- Fait d'empêcher l'apparition de nouveaux risques, à réduire ceux qui existent déjà et à gérer les risques résiduels pour renforcer la résilience et, partant, contribuer à la réalisation du développement durable.

Relèvement.- Rétablissement des services de base et des installations nécessaires au fonctionnement d'une communauté ou d'une société touchée par une catastrophe.

Résilience.- Capacité d'un système, d'une communauté ou d'une société exposés à des aléas de résister à leurs effets, de les résorber, de s'y adapter, de se transformer en conséquence et de s'en relever rapidement et efficacement, notamment en préservant et en rétablissant

les structures et fonctions essentielles au moyen de la gestion des risques.

Risque chronique de catastrophe.- Risque de catastrophes et d'événements dangereux très fréquents mais de faible gravité, principalement mais non exclusivement lié à des aléas très localisés.

Risque de catastrophe.- Risque de pertes en vies humaines, de blessures, de destruction ou de dégâts matériels pour un système, une société ou une communauté au cours d'une période donnée, dont la probabilité est déterminée en fonction du danger, de l'exposition, de la vulnérabilité et des capacités existantes.

Vulnérabilité.- Condition provoquée par des facteurs ou processus physiques, sociaux, économiques et environnementaux qui ont pour effet de rendre les personnes, les communautés, les biens matériels ou les systèmes plus sensibles aux aléas.





Liste des figures et tableaux

Tableau 1 Catégories et groupes sociaux les plus vulnérables en Haïti **14**

Tableau 2 Axes stratégiques et résultats finaux du PNGRD 2019 - 2030, **59**

Tableau 3 Matrice des résultats, **48**

Figure 1 Carte générale d'Haïti (Source : CNIGS en collaboration avec le groupe IBI/DAAA Inc), **5**

Figure 2 Carte topographique et toponymique d'Haïti (source : Rémi Kaupp, CC-BY-SA, Wikimedia Commons), **1**

Figure 3 Axes stratégiques et résultats finaux du PNGRD 2019 - 2030, **59**

Figure 4 Nouvel organigramme du SNGRD, **45**

Figure 5 Ateliers, forums et autres rencontres du processus d'élaboration du PNGRD 2019 - 2030, **59**



